

COMITÉ PERMANENT INTER- ÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATES COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

**RAPPORT DU SYSTEME CILSS
POUR L'ANNEE
2004**

Soumis à la onzième réunion du Comité Régional de
Programmation et de Suivi (CRPS)
Praïa (Cap-Vert)
Du 25 au 27 janvier 2005

Janvier 2005

SECRETARIAT EXECUTIF : 03 BP. 7049 Ouagadougou 03 BURKINA FASO - tél. (226) 50 37 41 25/26 - Fax (226) 50 37 41 32 - E-mail : cilss.se@cilss.bf web : www.cilssnet.org
CENTRE REGIONAL AGRHYMET : BP. 11011 Niamey, NIGER - tél. (227) 73 31 16/73 24 36 - Fax (227) 73 24 35 - E-mail : admin@sahel.agrhymet.ne - Web : www.agrhymet.ne
INSTITUT DU SAHEL : BP. 1530 Bamako MALI - tél. (223) 222 21 48/223 02 37 - Fax (223) 222 23 37/222 59 80 - E-mail :

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
RESUME EXECUTIF	6
INTRODUCTION.....	7
PREMIERE PARTIE :	8
LES RESULTATS SAILLANTS DES PRINCIPALES INTERVENTIONS DANS LES ETATS MEMBRES	8
1.1 LA CREATION DE CONDITIONS IDOINES POUR UNE SECURITE ALIMENTAIRE ET UNE GESTION DURABLES DES RESSOURCES NATURELLES AU SAHEL	8
1.1.1. BREF APERÇU DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2004-2008	8
1.1.2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2004-2008 ET DU PLAN D'OPERATIONS 2004.....	10
1.2 PRINCIPALES INTERVENTIONS DANS LES ETATS MEMBRES	15
1.3 LA POURSUITE DES DOSSIERS SPECIFIQUES OU « DOSSIERS DE NOUAKCHOTT »	16
1.3.1. MAITRISE DE L'EAU.....	16
1.3.2. ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES (OGM)	17
1.3.3. PROBLEMATIQUE FONCIERE ET DECENTRALISATION.....	17
1.3.4. FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SAHEL.....	17
DEUXIEME PARTIE :	18
LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DANS LES ETATS MEMBRES	18
2.1. RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2003/2004	18
2.2. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2004/2005 ET RESULTATS PREVISIONNELS	19
2.3. LA PRODUCTION CEREALIERE PREVISIONNELLE 2004/2005 PAR RAPPORT A CELLE DES CINQ DERNIERES ANNEES	20
2.3. POINT SUR LA SITUATION ACRIDIENNE ET PERSPECTIVES	20
TROISIEME PARTIE :	22
LES ACTIVITES DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE GESTION	22
3.1. LA VISIBILITE ET LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU CILSS. 22	
3.2. LA COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU INTER-GOUVERNEMENTALES	23
3.3. LA GESTION DES RELATIONS AVEC LE COMITE DES PARTENAIRES DU CILSS 24	
3.4. LES RELATIONS AVEC LES CONACILSS	24
3.5. LA COLLABORATION AVEC LA SOCIETE CIVILE SAHELIENNE	25

3.6. LE SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU CILSS.....	25
3.6.1 POINTS FORTS.....	25
3.6.2 POINTS FAIBLES A AMELIORER.....	26
3.7 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INSTITUTION.....	27
3.8. LE BUDGET 2004 ET SON ETAT D'EXECUTION.....	28
3.9. LA SITUATION FINANCIERE DE L'INSTITUTION.....	29
3.10. LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU CILSS.....	29
3.10.1. MESURES ADMINISTRATIVES.....	30
3.10.2. MESURES INSTITUTIONNELLES.....	32
QUATRIEME PARTIE :	33
LECONS ET ENSEIGNEMENTS TIRES.....	33
4.1 DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION DECENNALE ET DE L'AUDIT ORGANISATIONNEL.....	33
4.2 DE LA GESTION DU PERIL ACRIDIEN.....	33
4.3 DU POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL DU CILSS.....	33
CINQUIEME PARTIE : LES PERSPECTIVES.....	34
5.1. LA REDYNAMISATION DE L'INSTITUTION.....	34
5.1.1. AU SECRETARIAT EXECUTIF.....	34
5.1.2. AU CENTRE REGIONAL AGRHYMET.....	34
5.1.3. A L'INSTITUT DU SAHEL (INSAH).....	34
5.2. MECANISMES DE CONTROLE.....	34
5.2.1. LE CONTROLE INTERNE.....	34
5.2.2. LE CONTROLE EXTERNE.....	35
5.2.3. PLANIFICATION ET SUIVI-EVALUATION.....	35
5.3. L'AMELIORATION DE LA VISIBILITE ET LA VALORISATION DES ACQUIS DE L'INSTITUTION.....	36
5.4. LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET DE NOUVEAUX PARTENARIATS 36	
5.5. LE DEMARRAGE DE NOUVEAUX PROGRAMMES.....	37
5.6. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	37
CONCLUSION.....	38

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	:	Autorité du Bassin du Niger
ACDI	:	Agence Canadienne de Développement International
AEP	:	Approvisionnement en Eau Potable
AGRHYMET	:	Agronomie-Hydrologie-Météorologie
AWARE	:	
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BADEA	:	Banque Arabe pour le Développement en Afrique
BID	:	Banque Islamique de Développement
CCC	:	Convention Cadre sur les Changements Climatiques
CDB	:	Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEM	:	Conseil Extraordinaire des Ministres
CERPOD	:	Centre d'Etudes et de Recherches en Population et Développement
CFA	:	Communauté Financière Africaine
CILSS	:	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CM	:	Conseil des Ministres
CONACILSS	:	Comité National du CILSS
CORAF	:	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le développement agricole
CPC	:	Comité des Partenaires du CILSS
CRA	:	Centre Régional AGRHYMET
CRPS	:	Comité Régional de Planification et de Suivi
CTA	:	Centre Technique de coopération Agricole et rurale
DES	:	Diplôme d'Etudes Supérieures
FAO	:	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FUL	:	Fondation Universitaire Luxembourgeoise
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
GTC/PSE	:	Groupe de Travail et de Concertation/Planification et suivi-évaluation
GTZ	:	Gesellschaft fuer Technische Zusammenarbeit
IFDC	:	Centre international pour la Fertilité des Sols et le Développement agricole
INSAH	:	Institut du Sahel
IREM/LCD	:	Initiative Régionale Environnement Mondial/Lutte Contre la Désertification
IS	:	Institution Spécialisée
LCD	:	Lutte Contre la Désertification
LU/LC	:	Land Use/Land Cover

MISTOWA	:	Market Information Systems And Traders' Organisations in West Africa
OCLALAV	:	Organisation Commune de Lutte Anti-Acridienne et Antiaviaire
OGM	:	Organisme Génétiquement Modifié
OI	:	Organisation Internationale
OMM	:	Organisation Météorologique Mondiale
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPA	:	Organisation Professionnelle Agricole
PAN	:	Programme d'Action National
PAO	:	Programme d'Action de Ouagadougou
PASR/AO	:	Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad
PCAE	:	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
PMF	:	Programme Majeur Formation
PMI	:	Programme Majeur Information
PMP	:	Programme Majeur Politique
PMT	:	Programme Majeur Technique
PRA	:	Programme Régional d'Appui
PREDAS	:	Programme Régional de Développement des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel
PRRD	:	Plan de Restructuration et de Relance Durable du CILSS
PRS	:	Programme Régional Solaire
REFESA	:	Réseau des Femmes Sahéliennes
ROPPA	::	Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest
ROSELT	:	Réseau d'Observatoire de Surveillance Ecologique à Long Terme
SA	:	Sécurité Alimentaire
SE	:	Secrétariat Exécutif
SP/CONACILSS	:	Secrétaire permanent du Comité National du CILSS
TDR	:	Termes de Référence
UAM	:	Unité d'Appui au Management
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNCCD	:	Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification
USAID	:	Agence Américaine pour le Développement International
VIH/SIDA	:	
ZARESE	:	Zone A Risque Environnemental et Social Elevé

RESUME EXECUTIF

La vie du CILSS en 2004 a été particulièrement riche en événements : tenue de la 14^{ème} Conférence au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS à Nouakchott le 25 janvier 2004 et du Conseil extraordinaire des Ministres du 30 juin au 1^{er} juillet 2004 à Nouakchott. Au cours de cette Conférence, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté une déclaration « maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel », qui donne des orientations précises au CILSS pour les années à venir. Ils ont également pris une résolution pour réorienter les actions de l'Institution.

Sur la base de cette résolution, il a été élaboré et mis en œuvre un programme de travail 2004-2008 orienté essentiellement vers des actions concrètes de terrain dans les Etats membres. Des difficultés de financement ont été rencontrées, du fait de la non-adoption à temps du plan d'opérations 2004. Malgré tout, les programmes majeurs politiques et techniques ont atteint chacun en ce qui le concerne des résultats globalement satisfaisants.

Pour ce qui est de la campagne 2003/2004, la production céréalière brute des pays du CILSS a été évaluée à 14 204 200 tonnes. Elle est en hausse de 24% par rapport à la production de la campagne 2002/2003 (11 433 800 tonnes) et de 31% par rapport à la moyenne des campagnes 1998-2003 (10 857 000 tonnes). La production céréalière prévisionnelle totale de la campagne 2004/2005 est évaluée cette année à 11 730 500 tonnes.

En ce qui concerne le budget de l'exercice 2003 adopté par le Conseil des Ministres à Banjul (Gambie), il était arrêté en recettes à 5 856 026 682 FCFA. Le niveau de réalisation des recettes a été en définitive de 6 603 276 548 FCFA, soit 747 249 866 FCFA de plus. Sur ce budget, les engagements de dépenses au 31/12/03 ont été de 5 512 997 019 FCFA, soit un taux d'exécution de 94%. En fin d'exercice 2003, on notait une trésorerie positive de 1 177 940 757 FCFA.

Grâce à la bonne collaboration avec les partenaires, la réforme décidée par le Conseil des Ministres au terme de l'évaluation décennale et de l'audit organisationnel, a fait l'objet d'une attention particulière. Un Comité de suivi de la réforme a été mis sur pied, ce qui a permis tout au long de l'année de préparer minutieusement les mouvements du personnel (départs et arrivées), le financement de la réforme et l'entrée en vigueur du nouvel organigramme de l'Institution.

En termes de perspective, il est prévu des actions de redynamisation du CILSS à partir de 2005 sur la base des conclusions de l'évaluation décennale et de l'audit organisationnel, et la diversification des sources de financement.

INTRODUCTION

L'année 2004 a été une année particulière car elle a été marquée par de évènements de grande importance pour la vie du CILSS. Il s'agit de la tenue de la 14^{ème} Conférence au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS à Nouakchott le 25 janvier 2004. Au cours de cette conférence, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté une résolution réorientant les activités du CILSS.

Un autre événement majeur a été la tenue du Conseil extraordinaire des Ministres du 30 juin au 1^{er} juillet 2004 à Nouakchott.

L'année 2004 a été aussi l'année de l'évaluation décennale et de l'audit organisationnel de l'Institution. Ce travail réalisé par le bureau d'études SOFRECO a été adopté par les instances du CILSS.

Les conclusions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, du Conseil extraordinaire des Ministres, de l'évaluation décennale et de l'audit organisationnel ont conduit le CILSS à élaborer un programme de travail spécifique 2004-2008. Le présent rapport a pour but de rendre compte de l'état d'exécution de ces grandes décisions et de jeter un regard sur l'avenir de l'Institution. Il aborde successivement les principales interventions du CILSS dans les Etats membres, la situation agricole et alimentaire dans les Etats membres, les activités de pilotage, de coordination et de gestion, les leçons et enseignements tirés et les perspectives.

PREMIERE PARTIE :

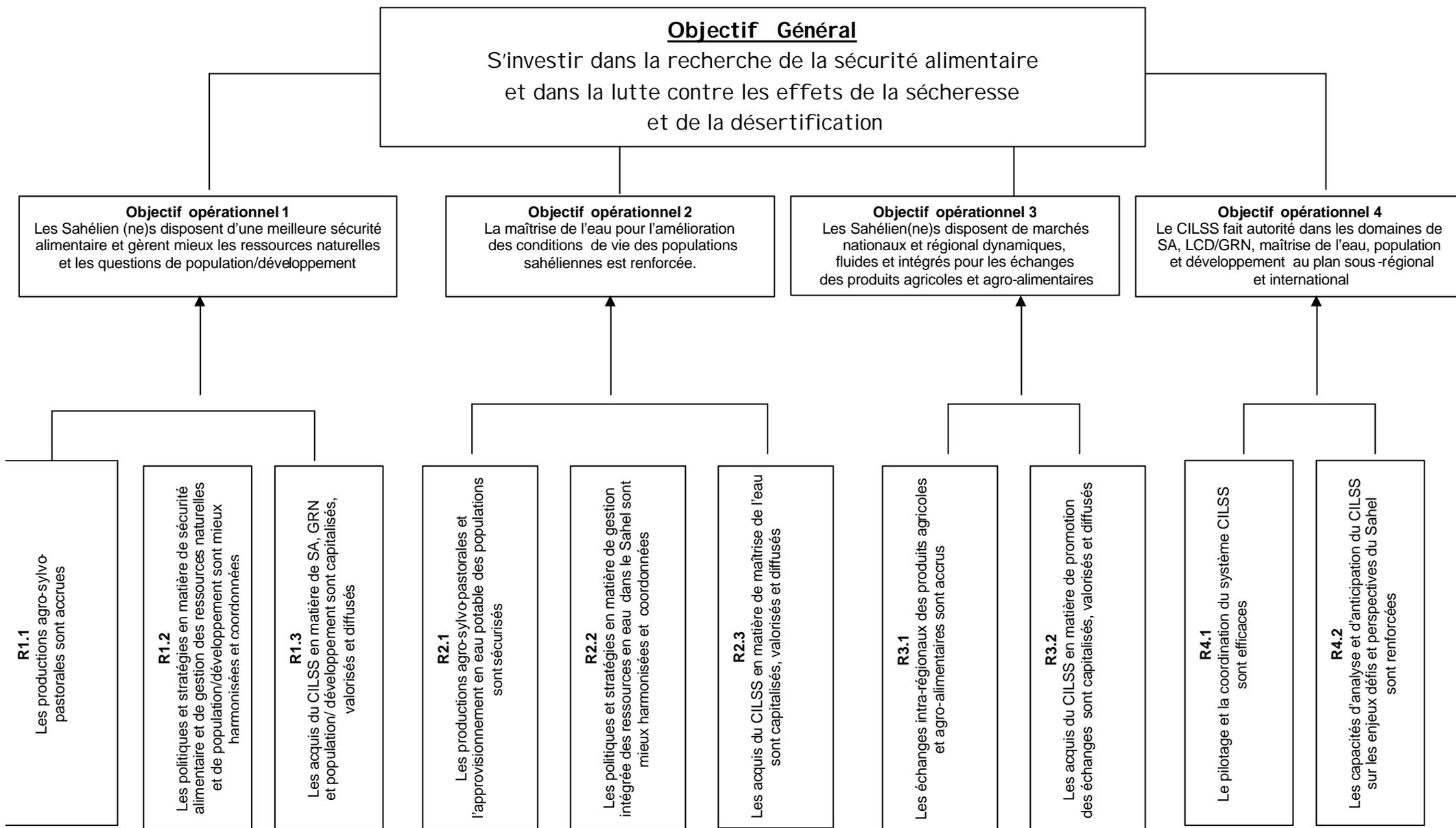
LES RESULTATS SAILLANTS DES PRINCIPALES INTERVENTIONS DANS LES ETATS MEMBRES

LA CREATION DE CONDITIONS IDOINES POUR UNE SECURITE ALIMENTAIRE ET UNE GESTION DURABLES DES RESSOURCES NATURELLES AU SAHEL

Au regard de son mandat général, le CILSS doit s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification pour un nouvel équilibre écologique au Sahel. Les interventions du CILSS dans le cadre dudit mandat consistent d'une manière générale à créer des conditions idoines pour la réalisation de la sécurité alimentaire et une lutte efficace contre la désertification. A cet effet, il a élaboré et mis en œuvre un programme de travail 2004-2008 qu'il met en œuvre depuis 2004 et dont il sera question dans les paragraphes ci-dessous.

1.1.1. BREF APERÇU DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2004-2008

Les principales interventions du CILSS dans les Etats membres découlent de la mise en œuvre chaque année des activités prévues dans le programme de travail 2004-2008 qui sert de référence. Pour élaborer le programme de travail 2004-2008 le CILSS s'est appuyé essentiellement sur la résolution prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de leur 14^{ème} Conférence au Sommet à Nouakchott. De cette résolution, on peut retenir cinq missions principales assignées au CILSS dans le cadre du recentrage de ses activités : lutte contre la désertification, maîtrise de l'eau, sécurité alimentaire, coordination des politiques et promotion des échanges des produits agricoles. Sur cette base et après des retraites de cadres intra-sites et inter-sites, le CILSS a abouti au programme de travail dont l'esquisse est donnée ci-dessous sous forme d'arbre d'objectifs. Comme on peut le constater, ce programme de travail s'articule autour d'un objectif général et de quatre objectifs opérationnels.



1.1.2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2004-2008 ET DU PLAN D'OPERATIONS 2004

La mise en œuvre du programme de travail 2004-2008 a été particulièrement difficile pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'année 2004 a été plus consacrée aux réflexions en vue du recentrage des activités du CILSS conformément aux termes de la résolution des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Dans ce cadre, l'ancien programme de travail 2003-2007 a dû être remanié. Une autre contrainte majeure a été le manque de financement, notamment en ce qui concerne les Programmes Majeurs Politiques. En effet, les partenaires techniques et financiers du CILSS attendaient de disposer formellement d'un programme de travail relu et adopté par les instances statutaires du CILSS et prenant en compte les orientations données par les Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Tenant compte de toutes ces contraintes inhabituelles, le CILSS a en définitive élaboré un plan d'opérations pour l'année 2004 tout à fait modeste et ajusté selon les financements immédiatement disponibles. Cela a entraîné la suppression bon nombre d'activités qui, soit n'ont pas de financement, soit ne peuvent se réaliser encore en 2004 faute de temps.

1.1.2.1. Au niveau du Secrétariat Exécutif

a) La Coordination des Programmes Majeurs Politiques

La Coordination des Programmes Majeurs Politiques a été créée de façon formelle par décision N° 026/SE/2003 du 19 août 2003 du Secrétaire Exécutif. L'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Coordination des Programmes Majeurs Politiques ont été définis dans la décision N° 027/SE/2003 du 19 août 2003. Pour la période 2004-2007 les Programmes Majeurs Politiques ont élaboré un programme de travail et un plan d'opérations qui avaient été soumis au Conseil des Ministres en janvier 2004. Ces programmes de travail et plan d'opérations sont contenus dans un document unique intitulé : « Contribution des Programmes Majeurs Politiques à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable ». Par la suite les activités ont dû être revues pour tenir compte de la résolution des Chefs d'Etat prise lors de leur sommet en janvier 2004 qui assignait au CILSS de nouvelles priorités.

Les principales activités menées par la Coordination des Programmes Majeurs Politiques s'articulent autour des points suivants :

- ? Assurer la coordination, le pilotage et le suivi-évaluation des Programmes Majeurs Politiques ;
- ? Contribuer à l'effectivité du principe de pompe à double flux qui régit les relations entre les Programmes Majeurs Politiques (PMP) et sites du système CILSS ;
- ? Renforcer la visibilité du CILSS sur le terrain et assurer l'échange d'expérience au niveau régional et international ;
- ? Renforcer les capacités des cadres des PMP ;
- ? Développer des actions de communication sur les activités des PMP ;
- ? Assurer une bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières des PMP.

Des efforts ont été déployés pour mener correctement l'ensemble de ces activités. Les résultats obtenus sont satisfaisants dans l'ensemble, malgré les difficultés de financement rencontrées en 2004.

b) Le Programme Majeur Politique Gestion des Ressources Naturelles

Le programme de travail du Programme Majeur Politique Gestion des Ressources Naturelles (PMP/GRN) bâti sur les délibérations des instances statutaires du CILSS de décembre 2003 et de janvier 2004 comportait les principales activités suivantes :

- ? L'approche programme est appliquée dans la programmation, la mise en œuvre, la capitalisation et la valorisation des acquis des Programmes Majeurs Politiques du CILSS ;
- ? Les populations sahéniennes évoluent dans un environnement physique favorable à la satisfaction de leurs besoins en eau, énergie et alimentation ;
- ? Les Sahéliens prennent en charge eux-mêmes la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire au niveau local.

Au titre de l'année 2004 quelques acquis importants méritent d'être signalés. Tout au long de l'année, des efforts ont été faits dans le cadre du Programme Régional Solaire, phase II (PRS II) pour appuyer la création de conditions d'une meilleure gestion du service de l'eau dans les Etats membres du CILSS. C'est ainsi que dans les devis-programmes des Etats membres, des prévisions budgétaires ont été faites pour l'optimisation des systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable réalisés lors de la phase I et la réalisation de nouvelles installations.

Grâce au Fonds de Facilitation du Mécanisme Mondial, des appuis financiers et techniques ont été apportés à la Guinée-Bissau, à la Guinée Conakry et à la Sierra Leone pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux de lutte contre la désertification (PAN). Des avancées notables ont été constatées particulièrement en Guinée Bissau et le programme d'action national de ce pays devrait être disponible au début de l'année 2005.

Dans le cadre de l'IREM/LCD des fonds ont été mis à la disposition des porteurs de projets pour la lutte contre la désertification dans les Etats membres.

L'IREMLCD a financé 10 projets mis en œuvre par la société civile dans 4 Etats-membres. Ces projets axés sur la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté rurale concourent ainsi en la mise en œuvre des PAN-LCD des pays concernés.

Etat membre	Nombre de projets	Montant cumulé (Fcfa)	Résultats physiques
Burkina Faso	4	150 793 508	Diguettes anti érosives (200 ha), reboisement (5 ha), foyers améliorés (100), puits (3), fosses fumières (100)
Guinée Bissau	2	85 454 149	Forêts communautaires (3)
Mauritanie	2	114 383 596	Fixation mécanique de dunes (6 000 ml), Fixation biologique de dunes (20 ha), Désensablement (6 000 m ³), mise en défens (95 ha), puits (2)
Niger	2	95 036 362	Mise en place de commissions foncières (31, 15 000 km ²), bandes pare feux en zone pastorale (200 km)
Total	10	445 667 615	-

Outre ces résultats quantitatifs, les projets ont permis la mise en place de comité de gestion des ressources naturelles. Des formations en technique de LCD, en gestion et en activités génératrices de revenu ont été menées dans tous les projets.

Le PREDAS a continué à appuyer les pays dans la conception, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies d'énergie domestique et à valoriser le savoir-faire sahéni en matière d'énergie domestique.

Enfin, les actes du forum de Bamako sur le foncier rural et le développement durable ont été finalisés et seront bientôt diffusés dans une forme facilement exploitable (un résumé accompagné d'un CD-ROM contenant communications et rapports divers), de manière à ce qu'ils puissent véritablement servir aux Etats membres et à tous les utilisateurs.

c) Le Programme Majeur Politique Sécurité Alimentaire

Au niveau du Programme Majeur Politique Sécurité Alimentaire, les activités menées ont été les suivantes:

- ? Activités de formulation et de mise en œuvre des stratégies et politiques agricoles et alimentaires ;
- ? Activités de définition et de mise en œuvre des conditions d'une croissance durable de la productivité agricole ;
- ? Activités liées à la promotion de la consommation et à la transformation des produits agro-alimentaires ;
- ? Activités d'amélioration du fonctionnement des marchés agricoles et alimentaires ;
- ? Activités de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- ? Activités de mise en œuvre du Fonds Italie /CILSS de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté.

Malgré d'énormes difficultés de financement rencontrées en 2004, quelques résultats positifs ont tout de même pu être constatés. Le Programme Majeur Politique Sécurité Alimentaire s'est investi dans la mobilisation des ressources financières en faveur du Programme d'appui au développement de la petite irrigation en préparant et en adressant des requêtes de financement à de nombreux bailleurs de fonds ; des réactions positives ont été enregistrées et des actions concrètes pourront être envisagées dans le courant de l'année 2005.

Grâce à l'appui financier du CTA, il a été possible d'appuyer la création et le fonctionnement de centres de promotion de produits agro-alimentaires locaux au Tchad et au Mali, et de créer un bulletin agro-alimentaire régional avec la mise en place d'une équipe régionale et sélection de correspondants dans les Etats membres.

La conférence annuelle sur les perspectives agricoles et opportunités d'affaires s'est tenue avec la participation des différents acteurs, notamment des opérateurs économiques.

La mise au point et l'utilisation d'un cadre harmonisé d'analyse commun de la vulnérabilité a connu des progrès notables durant l'année 2004. De même le dispositif de veille régional sur le suivi de la sécurité alimentaire et la prévention des crises alimentaires a tenu toutes ses réunions statutaires comme prévu.

1.1.2.2. Au niveau de l'INSAH

Au niveau de l'INSAH, les activités ont été conduites conformément au programme de travail 2004-2008 adopté par le Conseil des Ministres à travers les deux programmes majeurs techniques : Recherches Agro-Socio-économiques et Recherches Population et Développement. Un aperçu des principaux résultats est donné dans les paragraphes ci-dessous.

Concernant le volet « Recherches Agro-Socio-économiques » le programme a retenu quatre (4) axes majeurs conformément aux financements disponibles et libérés. Il s'agit de : i) la promotion des technologies et connaissances favorables à l'amélioration des systèmes de production agrosylvopastoraux ; ii) la promotion de l'utilisation des intrants agricoles homologués et le développement des filières agroalimentaires ; iii) le renforcement des capacités de suivi et de gestion des risques liés à l'évolution de l'environnement ; iv) le renforcement des réseaux nationaux et régionaux des acteurs du commerce régional.

De janvier à novembre 2004, les interventions du programme majeur dans le domaine de la promotion des technologies ont porté sur la mise en place et la formation des agents des équipes nationales et le choix des sites destinés à l'extension des activités de LU/LC au Tchad et en Mauritanie. Ce programme est opérationnel dans ces deux pays et le CRA et l'INSAH ont contribué au renforcement des capacités de leurs agents.

Concernant le dispositif régional d'appui à la vulgarisation et au transfert des technologies, une synthèse régionale de la campagne 2002-2003 a été réalisée et publiée, les activités de terrain ont porté sur quatre volets (le renforcement des capacités des OPA, la promotion et l'utilisation de matière organique, la promotion du

partenariat, et la mise en place d'un espace d'échanges entre les pays impliqués). Au titre des intrants agricoles et filières agroalimentaires, les investigations dans le domaine des semences conventionnelles et transgéniques se sont poursuivies avec la réalisation de l'état des lieux sur les OGM, l'élaboration d'un document de mise en place d'un cadre régional de réglementation et la contribution du CILSS au processus de mise en place d'un programme régional sur la Biotechnologie et la Biosécurité par le CORAF/WECARD.

Le volet « le renforcement des capacités de suivi et de gestion des risques liés à l'évolution de l'environnement » a été redynamisé avec le recrutement d'un coordonnateur sous-régional ROSELT qui a appuyé le Mali, le Cap-Vert, le Niger, la Mauritanie et le Sénégal dans la consolidation du dispositif de suivi et contribué au renforcement des capacités des agents en matière d'analyse et d'interprétation des données de l'évolution des ressources naturelles.

Pour ce qui concerne le renforcement des réseaux nationaux et régionaux des acteurs du commerce régional, un retard a été constaté dans l'exécution des tâches prévues. Un document de consultation commise à cet effet est en cours d'analyse à l'INSAH et fera l'objet de validation en janvier 2005. Enfin, le CSP a tenu ses deux réunions statutaires annuelles en janvier et août 2004.

S'agissant du volet « Recherches Population et Développement (CERPOD), et en référence au programme 2004-2008 quatre (4) activités principales ont été programmées au cours de l'année 2004 comprenant cinq (5) sous-activités annuelles dont le but est de contribuer à l'atteinte de l'objectif 10000 du CILSS : « *Les Sahélien(ne)s disposent d'une meilleure sécurité alimentaire et gèrent mieux les ressources naturelles et les questions de population et développement* ».

Toutes les activités programmées sont achevées ou en bonne voie d'exécution. Sur cinq (5) activités annuelles programmées, trois (3) sont achevées et deux (2) sont en bonne voie d'exécution.

La réplication des pratiques réussies du CILSS a fait tâche d'huile par l'ébauche du renforcement des capacités des institutions nationales et des réseaux de la société civile en matière de plaidoyer dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA. L'organisation de la société civile en réseaux d'acteurs dynamiques est une pratique du CILSS qui est en train d'être élargie à toute la région ouest-africaine avec l'appui financier et technique de L'USAID à travers les deux composantes du Projet régional de l'action pour la santé AWARE.

Au niveau résultats, les trois réalisations les plus importantes dans l'année ont été :

- ? Les 6 pays francophones du CILSS et le Bénin utilisent actuellement 39 professionnels formés par le CERPOD en recherche opérationnelle sur les thèmes de la mortalité maternelle et de la relance de la planification familiale.
- ? Les capacités opérationnelles des institutions nationales et des réseaux de la société civile des 9 pays du CILSS, de 8 autres pays appartenant à la CEDEAO, plus le Cameroun, ont été renforcées en matière d'élaboration et d'adoption d'un agenda politique de lutte contre le VIH/SIDA ; de construction de modèles d'impacts épidémiologiques et socio-économiques du VIH/SIDA ; d'analyse de données épidémiologiques et de population ; de développement d'outils de plaidoyer, d'évaluation de besoins des réseaux en lutte contre le VIH/SIDA, ainsi qu'en matière d'élaboration d'une loi type en VIH/SIDA. En moyenne 240 cadres ont été formés dans les thématiques ci-dessus citées.
- ? Les 9 groupes nationaux interministériels de travail et les 30 réseaux des journalistes, parlementaires et ONG, en population et développement des pays du CILSS sont appuyés dans la mise en œuvre et la coordination du Programme d'Action de Ouagadougou en population & développement, le Mali et le Tchad ont reçu de l'assistance technique en matière de révision/réorientation de leur politique de population

1.1.2.3. Au niveau du Centre Régional AGRHYMET

Le Centre Régional AGRHYMET (CRA) abrite deux Programmes Majeurs Techniques : Programme Majeur Formation et Programme Majeur Information.

Au niveau du Programme majeur Formation, on distingue quatre types d'activités principales : les formations de base, la recherche d'appui à la formation, les formations continues, l'information et la documentation.

Au titre des formations de base, tous les enseignements programmés en 2004, théoriques comme pratiques, de niveau ingénieur et technicien supérieur dans les domaines de la protection des végétaux, de l'agro-météorologie, de l'hydrologie, micro-informatique se sont bien déroulés. Ces enseignements ont été appuyés par l'élaboration par les soins des formateurs de documents pédagogiques, un suivi académique des étudiants, des voyages d'études à l'intérieur du Niger et au Burkina, et des missions d'enseignement en provenance des institutions d'enseignement supérieur et de recherche du Danemark, du Burkina Faso, du Sénégal et du Mali. Un événement important a été le processus de transfert du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en agro-météorologie de la FUL au CRA. Une étude de marché auprès des pays membres du CILSS a permis d'identifier les besoins des services et structures utilisateurs des diplômés du CRA et de faire des recommandations à partir desquelles sera élaborée une stratégie de marketing des formations. Les concours d'entrée de la promotion 2004-207 des ingénieurs en agro-météorologie, en hydrologie, en instruments et micro-informatique ont été organisés et ont permis le recrutement de respectivement 31, 22 et 22 étudiants par filière.

Les activités de recherche d'appui à la formation se déroulent sur un périmètre irrigué du CRA et auprès de producteurs. Elles concernent le riz, le mil, le sorgho, le niébé, la tomate et l'aubergine.

Les formations continues se sont poursuivies tout au long de l'année 2004 et ont couvert des domaines variés : évaluation des ressources naturelles, maintenance des micro-ordinateurs, conduite d'enquêtes, évaluation des zones inondées, évaluation des impacts des changements climatiques, suivi de la campagne agricole et pastorale, statistiques appliquées à l'agro-climatologie et à l'hydrologie ; occupation des sols et utilisation des terres. Onze sessions de formation ont été conduites et ont concerné 135 participants.

Enfin de nombreux documents techniques ont été acquis et le centre de documentation compte désormais 31 766 références ; des bulletins et autres produits documentaires ont été diffusés auprès des étudiants, chercheurs, enseignants, experts, etc.

Le Programme Majeur Information (PMI) a mené des activités dans les domaines suivants : (i) collecte et stockage des données biophysiques, socio-économiques et satellitaires, (ii) le suivi de la campagne agricole et alimentaire dans les pays du CILSS et de l'Afrique de l'Ouest, (iii) le suivi des ressources naturelles dans les pays du CILSS et de l'Afrique de l'Ouest, (iv) l'appui aux capacités d'adaptation aux changements climatiques au Sahel, (v) la production d'informations, (vi) le développement et le transfert d'outils et méthodes.

Le PMI utilise un volume considérable de données en relation avec les Etats membres et leur apporte différents appuis : matériels, méthodologiques et financiers (appui au système d'information sur les marchés, gestion des excédents céréaliers, gestion des données hydrologiques).

Tout au long de l'année 2004 le PMI a assuré en collaboration avec les autres programmes majeurs concernés, les partenaires techniques et les services techniques nationaux le suivi de la campagne agricole et alimentaire dans les pays du CILSS et de l'Afrique de l'Ouest (veille phytosanitaire, appui aux producteurs, bilan alimentaire). En outre, il a élaboré en 2004 un projet d'extension du système d'information sur la sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA à la demande de l'UEMOA, avec le soutien de l'USAID.

Le suivi des ressources naturelles dans les pays du CILSS et de l'Afrique de l'Ouest s'est réalisé avec des outils et des méthodes modernes tels que la télédétection et le système d'information géographique et a concerné l'occupation/l'utilisation des terres, les feux de brousse, les ressources pastorales et les plans d'eau.

L'appui aux capacités d'adaptation aux changements climatiques au Sahel se réalise actuellement à travers cinq (5) projets pilotes en cours au Burkina Faso, Mali et au Niger sur des thématiques comme la fertilité des sols, les ressources pastorales, les ressources en eau en rapport avec la variabilité du climat dont les résultats devront alimenter les stratégies et programmes des Etats membres du CILSS en vue de contribuer à les capacités d'adaptation des populations aux changements climatiques.

De nombreux bulletins d'information ont été produits sur le déroulement de la campagne renseignant sur les zones à risques ainsi que les populations vulnérables et diffusés en direction des décideurs des Etats membres, des partenaires de coopération, des OI et ONG.

Des outils et méthodes ont été développés et transférés dans les Etats au moyen de diverses formations. D'autres sont au stade de test dans un nombre réduit d'états notamment le calendrier de prévision des crises, le cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité courante, l'optimisation des réseaux de mesure de la pluviométrie. Il s'agit des outils de prévision des rendements des cultures, de suivi du front de la végétation, d'estimation de la biomasse herbacée, de caractérisation de zones à risque environnemental et social élevé pour l'implantation d'un programme régional de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté.

PRINCIPALES INTERVENTIONS DANS LES ETATSMEMBRES

Le CILSS à travers ses programmes majeurs politiques et techniques mène un certain nombre d'interventions dans les Etats membres. Ces interventions couvrent différents domaines dont les principaux sont ci-dessous indiqués :

- 1) Maîtrise de l'eau :
 - Adduction d'eau potable
 - Réhabilitation de points d'eau
 - Aménagements de bas-fonds
 - Conservation des eaux et des sols.
- 2) Renforcement de capacités
 - Formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs en agronomie, hydrologie, météorologie, protection des végétaux, informatique
 - Formations techniques liées aux activités de lutte contre la désertification
 - Formations en élaboration de politiques et stratégies d'énergies domestiques
 - Formation en gestion des organisations
- 3) Appui institutionnel
 - Appui catalytique aux points focaux des programmes
 - Fourniture de matériel informatique
 - Appui à l'élaboration de stratégies et politiques
- 4) Appuis divers :
 - Fourniture d'expertise
 - Appui aux activités génératrices de revenus.

De façon plus précise on peut signaler dans le domaine de la maîtrise de l'eau les appuis fournis dans le cadre du PRS II en vue de réhabiliter les infrastructures d'AEP réalisés lors de la mise en œuvre du PRS I à travers les devis-programmes des Etats.

Quant au renforcement de capacités, les principaux résultats de l'institution sont constitués par les formations diplômantes assurées par le CRA. Actuellement 61 élèves-ingénieurs suivent leur formation au sein du CRA. En 2004, 65 techniciens supérieurs formés par le CRA ont été mis à la disposition des Etats membres. Toujours au titre du renforcement de capacités, il faut citer les diverses formations en lutte contre la désertification, aménagement forestier pour la production de bois énergie, carbonisation et agglobriquetage, la formation des femmes et artisans à la confection et à l'utilisation de l'autocuseur BITATOORE. Les quatre Etats membres couverts par le Fonds Italie/CILSS de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté ont bénéficié d'appuis méthodologiques pour le choix des zones à risque environnemental et social élevé (ZARESE).

Le PREDAS et le PRS ont fourni aux points focaux des Etats membres des équipements informatiques et des moyens de fonctionnement.

LA POURSUITE DES DOSSIERS SPECIFIQUES OU « DOSSIERS DE NOUAKCHOTT »

1.3.1. MAITRISE DE L'EAU

Lors de leur 14^{ème} Conférence au Sommet, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont lancé solennellement une initiative spéciale intitulée « Maîtriser l'eau pour faire reculer la faim au Sahel ». Dans ce cadre deux activités principales ont été conduites par le CILSS : recherche de financement et de partenariat pour la mise en œuvre du Programme Régional d'appui au Développement de la Petite Irrigation (PRADPIS) ainsi que du Programme cadre régional d'Augmentation des Précipitations par Ensemencement des Nuages au Sahel (APENS).

Le PRADPIS a été soumis à plusieurs partenaires techniques et financiers et a recueilli des échos favorables de l'ACDI, de la BAD, de la BADEA et de la Banque Mondiale notamment. L'ACDI est le principal partenaire du CILSS avec lequel les discussions ont été les plus avancées. En mars 2004, une mission d'experts de l'ACDI a visité le CILSS, en vue d'exprimer son intérêt pour le PRADPIS.

Les objectifs de cette mission étaient de:

- ? Réviser avec le CILSS, les éléments de planification du projet (cadre logique, stratégie genre, impact environnemental, système de suivi-évaluation, stratégie de mobilisation des ressources, modalités de gestion du Fonds d'appui au développement de la petite irrigation, partenariats envisagés) qui seront nécessaires pour préparer un Document d'Approbation de projet.
- ? Harmoniser l'intervention de l'ACDI avec les autres partenaires dans un esprit d'approche-programme.
- ? Clarifier avec le CILSS les prochaines étapes de la planification avec un calendrier précis.

La mise en œuvre du PRADPIS pourrait être envisagée dans le courant de l'année 2005.

L'APENS a fait l'objet de la tenue du 25 au 28 mai 2004 d'une conférence scientifique internationale qui a pris trois recommandations importantes :

- 1) Au CILSS et à l'OMM de prendre toutes les dispositions utiles pour la finalisation du programme régional APENS en vue de son financement et de sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.
- 2) Au CILSS et à l'OMM d'entreprendre toutes les démarches utiles pour assurer l'implication effective des différentes institutions scientifiques et techniques identifiées pour la mise en œuvre du programme.
- 3) Aux Etats membres du CILSS de prendre toutes les dispositions utiles pour soutenir la finalisation et la mise en œuvre du programme régional APENS.

Il est envisagé pour 2005 l'organisation d'une conférence ministérielle et d'une table-ronde de bailleurs de fonds dont les documents de travail sont déjà prêts. Notre partenaire l'OMM a consenti d'accueillir cette conférence.

1.3.2. ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES (OGM)

En mars 2004, l'Institut du Sahel a produit un document intitulé «Etat des lieux de la réglementation, des directives, de l'autorisation et de la circulation des OGM dans le Sahel ». Au terme des travaux entrepris de mars à mai 2004, l'état des lieux suivant a été fait :

- ? la situation générale des OGM en Afrique de l'Ouest et particulièrement au Sahel est connue ;
- ? Une analyse comparée des directives et législations dans les pays du CILSS a été réalisée ;
- ? Les contraintes et opportunités pour le développement des biotechnologies en général ont été identifiées ;
- ? Les différentes initiatives en matière de développement des biotechnologies en Afrique de l'Ouest et particulièrement au Sahel ont été recensées, et
- ? Les propositions pour un contrôle et réglementation des semences conventionnelles et transgéniques au sein des pays membres du CILSS ont été formulées (mise en place d'un cadre et de textes).

Les propositions ainsi sorties de ce travail effectué entre mars et mai 2004 ont été traduites en action de consultation sur le thème « mise en place d'un comité sahélien des semences conventionnelles et transgéniques au sein des pays membres du CILSS ».

Le document issu de ce processus est en cours d'amendement à l'INSAH. Pour parachever cette phase, un atelier régional de validation technique du document est prévu à Ouagadougou (Burkina Faso) du 17 au 19 janvier 2005.

1.3.3. PROBLEMATIQUE FONCIERE ET DECENTRALISATION

En rappel, s'est tenue à Bamako du 17 au 21 octobre 2003 un forum sous-régional « Praia + 9 » sur le Foncier rural et le développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Ce forum a adopté une déclaration finale invitant entre autres les Etats membres du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO à la négociation à terme d'un instrument de politique foncière, telle une Charte foncière régionale. Durant l'année 2004, le travail s'est poursuivi avec la finalisation et la diffusion des actes du forum, en attendant des ressources financières pour la mise en œuvre de la déclaration finale du forum.

1.3.4 FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SAHEL

En 2004, il a été enregistré la ratification de la Convention de la Fondation par deux pays : la Mauritanie et le Burkina Faso ; ceci porte le nombre de ratifications à 7. Sur cette base, la Convention de la Fondation est entrée juridiquement en vigueur. Une réunion des organes de la Fondation est prévue pour le premier trimestre de 2005 pour décider des activités à entreprendre.

DEUXIEME PARTIE :

LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DANS LES ETATS MEMBRES

2.1. RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2003/2004

L'analyse des résultats définitifs des productions agricoles et des données sur les stocks, les importations et les prix de céréales au cours de l'exercice 2003/2004 a permis de tirer les conclusions suivantes :

- 1) La production céréalière brute des pays du CILSS a été évaluée à 14 204 200 tonnes, soit un écart relatif de -0,4% par rapport aux prévisions d'octobre 2002 (14 263 400 tonnes). Elle est en hausse de 24% par rapport à la production de la campagne 2002/2003 (11 433 800 tonnes) et de 31% par rapport à la moyenne des campagnes 1998-2003 (10 857 000 tonnes).

C'est une année record. La production brute par habitant est de 237 kg. Elle est en hausse de 20% par rapport à son niveau de 2002 et de 21% par rapport à la moyenne des 5 dernières années (196 kg).

- 2) La production nette est estimée à 11 671 800 tonnes pour des besoins évalués à 12 916 700 tonnes soit un taux de couverture de 90% contre 78% durant l'exercice 2002/2003.
- 3) Les stocks sont passés de 655 800 tonnes au 1er novembre 2003 à environ 1 030 100 tonnes en fin octobre 2004. Les stocks détenus par les producteurs constitués généralement de céréales sèches ont particulièrement augmenté à cause des bonnes productions intervenues au Mali et au Burkina Faso. Ils sont passés de 225 100 tonnes le 1er novembre 2003, à 630 500 tonnes le 31 octobre 2004.
- 4) Les importations totales ont été estimées à 2 049 300 tonnes dont 1 926 900 tonnes d'importations commerciales et 122 400 tonnes d'aide alimentaire. Ces importations sont inférieures de 10% aux prévisions d'octobre 2003 (2 288 600 tonnes). Les prévisions d'importations commerciales ont été ainsi réalisées à 90% tandis que 87% de l'aide alimentaire attendue ont été reçus. Ces niveaux d'exécution peuvent en partie s'expliquer par les bonnes récoltes enregistrées dans la région.

Par rapport à l'exercice 2002/2003, les importations commerciales de la campagne 2003/2004 ont baissé d'environ 17% et l'aide alimentaire sous forme de produits importés de 36%.

- 5) Les disponibilités céréalières totales de l'exercice se sont élevées à 14 376 900 tonnes. Elles sont en hausse de 15% par rapport à celles de la campagne 2002/2003. La contribution de la production intérieure aux disponibilités céréalières a été d'environ 81% contre 75% durant l'exercice précédent. Les importations commerciales et l'aide alimentaire n'ont également contribué que pour 14% contre 20% l'année précédente. La contribution des stocks est restée inchangée à 5%.
- 6) La situation alimentaire a été globalement satisfaisante dans plusieurs pays notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger où des récoltes exceptionnelles ont été enregistrées. L'approvisionnement des marchés céréaliers a été régulier et les prix raisonnables durant toute la saison agricole 2003/2004 à la faveur des excédents céréaliers relatifs aux deux dernières années et aux importations. Par contre, en Mauritanie, les denrées alimentaires de base importées ont été caractérisées, courant 2004, par une cherté inhabituelle alors que les produits agricoles locaux ont gardé un niveau de prix comparables aux dernières années. En Guinée Bissau, c'est la faiblesse du pouvoir d'achat qui a affecté la situation alimentaire particulièrement pour les ménages pauvres urbains. Quant au Tchad, la situation alimentaire a été sérieusement affectée par l'afflux des réfugiés soudanais et centrafricains. Leur effectif encore évolutif se situerait actuellement à environ 230 000 personnes.

Les statistiques de production sont données en annexe.

2.2. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2004/2005 ET RESULTATS PREVISIONNELS

Le démarrage de la campagne agricole 2004-2005 a été tardif et erratique dans plusieurs pays, mais les pluies se sont considérablement améliorées et sont restées généralement régulières et bien réparties dans les principales zones agricoles entre juillet et août au **Burkina Faso**, en **Gambie**, en **Guinée-Bissau**, au **Mali**, au **Niger** et au **Tchad**. En **Mauritanie** et au **Sénégal**, le démarrage tardif des pluies et des semis a été plus accentué dans certaines régions et l'établissement des pluies n'est intervenu qu'en août.

Ces conditions globalement favorables ont permis un développement satisfaisant des cultures dans les principales zones de production. Le **Cap-Vert**, qui a reçu ses premières pluies importantes à la mi-juillet dans les principales îles agricoles, est le seul pays où les pluies restent insuffisantes et pourraient affecter les rendements potentiels.

Dans les principales zones agricoles du Sahel, l'indice de satisfaction en eau des plantes était satisfaisant en fin août et permettait un bon développement végétatif des plantes. Dans la partie Nord du Sahel, cependant, l'amorce d'un retrait un peu précoce du FIT a eu pour conséquence une baisse du régime pluviométrique occasionnant ainsi des poches de déficit vers la fin du mois de septembre. Dans les zones, doublement confrontées à l'arrêt précoce des pluies et à l'invasion acridienne, les cultures ont subi localement des pertes de rendements parfois sévères.

La situation hydrologique reste caractérisée par la faiblesse des crues des principaux cours d'eau ; ceci pourrait avoir des conséquences sur les cultures de riz de submersion et les autres cultures de décrues pendant la contre saison 2004-2005.

S'agissant de la situation phytosanitaire, elle reste dominée par l'invasion du criquet pèlerin dans plusieurs pays du CILSS. Une analyse détaillée de la situation est donnée plus loin.

La production céréalière prévisionnelle totale des pays du CILSS, de la campagne 2004/2005, est évaluée cette année à 11 730 500 tonnes.

Si ces chiffres se confirment, le Sahel connaîtra une production brute céréalière qui sera inférieure de 17 % à la production de la campagne 2003/2004. Le niveau de production attendue sera par contre supérieur de 2 % à la moyenne des 5 dernières années.

Par rapport à l'année dernière, les productions seront en baisse dans l'ensemble des pays, excepté en Gambie et en Guinée Bissau. Cela se traduira, au niveau régional par une importante baisse de la production brute céréalière (-17 %). Toutefois, il convient de faire remarquer que la campagne 2003/2004 a été exceptionnelle dans plusieurs pays du Sahel.

Sur le plan disponibilité alimentaire, la production brute totale permettra de dégager une quantité nette de céréales estimée à 9 584 900 tonnes.

Les stocks actuels des paysans, des commerçants et des offices publics sont évalués à 1 030 100 tonnes contre 655 800 tonnes de céréales l'an dernier à la même période. Les prévisions d'importations (essentiellement du riz et du blé) s'élèvent à 2 416 600 tonnes. Elles sont supérieures de 18% aux réalisations de 2003 (2 049 300 tonnes). Les exportations prévisionnelles sont de 98 300 tonnes.

Ainsi, les disponibilités totales prévisionnelles sont de 13 031 600 tonnes pour des besoins globaux de 12 815 900 tonnes (dont 12 048 400 tonnes pour la consommation humaine, 669 200 tonnes de stocks finaux et 98 300 tonnes pour les exportations).

Il se dégage alors un léger excédent net régional de 215 700 tonnes entre ressources et emplois contre un excédent de 1 731 400 tonnes l'an dernier. Trois pays seulement dégagent cette année des excédents. Il s'agit du Burkina Faso, de la Gambie et du Mali.

En considérant ce bilan céréalier, la situation alimentaire régionale sera moyenne cette année dans l'ensemble avec toutefois d'importantes tensions localisées.

Les statistiques concernant la production prévisionnelles sont données en annexe.

2.3. LA PRODUCTION CERÉALIERE PRÉVISIONNELLE 2004/2005 PAR RAPPORT A CELLE DES CINQ DERNIÈRES ANNEES

Par rapport à l'année dernière, les productions céréalières prévisionnelles de la campagne 2004/2005 sont en hausse pour deux (2) pays, variant de 71 % en Guinée Bissau à 11 % en Gambie. Dans ces deux pays, les productions brutes sont respectivement estimées à 207715 tonnes et 237472 tonnes de céréales. Six (6) pays accusent des baisses de production allant de 12 % au Niger à 67 % au Cap-Vert. Le Burkina Faso, le Sénégal, le Tchad et la Mauritanie ont vu leur production baisser respectivement de 14 %, 22 %, 36 % et 43 %.

Comparée avec la moyenne des 5 dernières années, la production attendue en 2004 est en hausse au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal, en Gambie et en Guinée Bissau avec respectivement 4 %, 5 %, 10 %, 35 % et 39 %. Par contre, elle accuse une forte baisse de 18%, 35 % et 80 % respectivement au Tchad, en Mauritanie et au Cap Vert.

Selon les bilans céréaliers prévisionnels établis, seul le Burkina Faso dégage un excédent céréalier grâce essentiellement à un important stock d'ouverture. En tenant compte des prévisions d'importation annoncées par les pays, la Gambie présente également un excédent net de 51146 tonnes. Trois pays, Guinée Bissau, Niger et Sénégal, sont presque en équilibre. Les pays à déficit céréalier net important sont le Cap vert, la Mauritanie et le Tchad, avec respectivement 38615 tonnes, 187604 tonnes et 374211 tonnes.

La comparaison des disponibles apparents par tête d'habitant par rapport aux normes de consommation officielles présente des situations variables d'un pays à l'autre. Si au Burkina Faso et en Gambie les disponibles apparents sont supérieurs aux normes de consommation habituelles, en Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal ils sont presque en équilibre. La disponibilité apparente par tête d'habitant est inférieure à la norme de consommation officielle au Cap-Vert, en Mauritanie et au Tchad. C'est dire que les perspectives alimentaires seront difficiles à des degrés divers dans l'ensemble des pays du CILSS et nécessitent un suivi rapproché. Dans les zones fortement touchées par l'invasion acridienne et quelques fois la sécheresse et les autres ennemis des cultures, une identification plus fine des populations à risques et la situation réelle du cheptel doit être menée très rapidement.

Cependant, un approvisionnement correct des marchés en denrées alimentaires, et les intentions d'importation en céréales pourraient atténuer les effets attendus. Les localités qui ont connu des poches de sécheresse, des invasions acridiennes et/ou d'un arrêt brusque des précipitations connaîtront des situations plus difficiles. Il s'agit de l'archipel du Cap-Vert, du nord et du centre-nord du Sénégal, de l'est, du Centre-ouest et du nord de la Mauritanie, de la limite nord de la zone agricole du Mali, des provinces du Sahel au Burkina Faso, des régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi, Diffa et Zinder au Niger, et de la partie sahélienne du Tchad.

En conclusion, on peut affirmer que la campagne 2004/2005 augure d'assez bonnes perspectives de production agropastorale dans les pays du CILSS, à l'exception du Cap-Vert, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad.

2.3. POINT SUR LA SITUATION ACRIDIENNE ET PERSPECTIVES

L'invasion acridienne a été décidément la préoccupation majeure de bon nombre de pays membres du CILSS. Elle a retenu de façon très marquée l'attention non seulement des pays concernés, mais aussi de la communauté internationale.

Les pays plus touchés restent la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Les incursions d'essaims au Sahel en provenance du Nord (Sud Maghreb), commencées en juin, se sont poursuivies en juillet et août. Une première reproduction a eu lieu en juillet en Mauritanie et en août au Sénégal, au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Cap-Vert. Tout comme les arrivées d'essaims, les éclosions larvaires se sont poursuivies de

manière échelonnée dans les zones infestées et les aîlés de la nouvelle génération ont déjà fait leur apparition dès septembre en Mauritanie et au Mali.

Les zones de pâturages infestées par les criquets ont été particulièrement touchées notamment dans les deux Hods de la Mauritanie, le Nord-Ouest et Nord-Est du Mali, le Nord et le Centre-Nord du Sénégal, au Niger, l'Est (région de Diffa, Nord-Zinder, Nord-Maradi, Nord-Tahoua, toute la région de Tilabéry) et au Burkina Faso, la région du Sahel.

Les évaluations des dégâts sur les pâturages sont en cours dans les pays et les pertes varient de 50 à 95 % dans les zones les plus touchées. En Mauritanie le pâturage aérien a été le plus touché entraînant une transhumance précoce d'où le risque de concentration, d'épizooties et de conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les zones d'accueil. Ceci pourra affecter négativement la biomasse fourragère et entraîner un déficit alimentaire, une dégradation rapide du couvert végétal liée à la surcharge des pâturages. Par conséquent, il est urgent d'initier des mesures d'approvisionnement en aliment de bétail et en fourrage et de faciliter la transhumance sous-régionale.

Sur les cultures, les dégâts les plus importants ont été enregistrés en Mauritanie où des baisses de rendement de 95-97 % sont observées sur le mil et le sorgho hâtif, 35 % sur le sorgho tardif et les cultures de bas-fond et 30% sur le riz irrigué. Les cultures maraîchères d'hivernage sont complètement détruites.

Au Sénégal, au Mali, au Niger, au Cap Vert et au Burkina Faso, certaines localités de la limite nord des zones agricoles connaîtront des difficultés alimentaires, suite aux dégâts causés par les ennemis endémiques des cultures (sauteriaux, oiseaux granivores, etc.), l'invasion acridienne et la sécheresse. Ces localités, non essentiellement agricoles où vivent la plupart des populations structurellement vulnérables à l'insécurité alimentaire, contribuent pour moins de 20 % dans les productions nationales.

Par conséquent, une meilleure identification et analyse de la situation alimentaire des zones à risque est nécessaire pour une prise en compte conséquente des besoins des populations vulnérables.

Par contre, la circonscription géographique de l'invasion acridienne a été possible grâce à la mobilisation et à l'implication massive des populations, à la collaboration entre les pays du Maghreb et du Sahel, au soutien massif des partenaires et à la collaboration entre les institutions internationales et sous-régionales. Afin de capitaliser tous ces efforts, dans le cadre de cette lutte anti-acridienne, il est nécessaire de mettre en place un cadre de réflexion entre les pays (Sahel et Maghreb) et les institutions sous-régionales et internationales pour définir un dispositif adéquat d'information et d'intervention.

L'invasion acridienne a mis en évidence l'incapacité des pays sahéliens à faire face de façon efficace à un tel fléau faute de moyens adéquats et en l'absence d'une organisation interafricaine de lutte. L'ancienne organisation commune de lutte, l'OCLALAV n'existe plus que de nom, alors que de tous temps elle a été l'instrument efficace utilisé pour juguler l'invasion acridienne dans tous les Etats membres.

Par ailleurs, des études précises indiquent clairement que le phénomène est loin d'être terminé malgré l'accalmie constatée à l'heure actuelle. D'où la nécessité de maintenir les dispositifs de surveillance et de lutte.

La communauté internationale n'est pas restée insensible. Elle a libéré des moyens financiers importants en vue de réduire le plus possible les effets des criquets sur la production agro-pastorale dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Mais il apparaît clairement que sans une stratégie commune de lutte, une bonne organisation et une bonne coordination de l'aide, il est pratiquement impossible de venir à bout de ce fléau. Dans cet esprit, le CILSS en rapport avec l'UEMOA, a déjà commencé une série de réunions d'experts devant aboutir à la mise au point d'une stratégie à moyen terme de lutte contre les criquets en Afrique de l'Ouest. Il prévoit d'y associer l'Autorité de Développement intégré de la Région du Liptako-Gourma.

TROISIEME PARTIE :

LES ACTIVITES DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE GESTION

3.1. LA VISIBILITE ET LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU CILSS

Les activités de communication institutionnelle du CILSS ont été dominées par une forte utilisation des médias de masse (radio, télé) et l'utilisation optimale des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ainsi, à l'occasion de diverses activités, la voix du CILSS a été entendue. Cela a permis de préciser et valoriser le rôle du CILSS dans la lutte contre l'invasion acridienne. RFI, BBC, TV5, Africa n°1, Voix de l'Amérique (VOA) ont tour à tour donné la parole aux Experts et Responsable du CILSS. Les activités de suivi de campagne agricole et de la situation alimentaire ont bénéficié d'une grande couverture médiatique. Des contacts directs sont établis, renforcés et entretenus avec des Journalistes influents et/ou responsables de médias internationaux. Ce qui a permis d'arranger des interviews stratégiques directement avec les sièges de VOA et de BBC. Ceci constitue non seulement une grande première, mais une piste à renforcer par le développement tout azimut de relations-presse soutenues.

Quelques produits d'information (sur support papier) ont également été réalisés. Il s'agit de :

- ? Flash CILSS (8 numéros). A travers cette publication, les activités essentielles du CILSS sont traitées et diffusées chaque mois en direction du Personnel et des Partenaires du CILSS. Le Flash bénéficie également d'une large diffusion à travers la version électronique presque immédiatement mise en ligne sur le site web du CILSS dans les rubriques « actualités » et « publication ».
- ? Reflets Sahéliens (2 numéros). Le premier numéro est un document complet sur la réforme du CILSS. En effet, il traite de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres qui a pris connaissance des premières conclusions de l'audit organisationnel et de l'évaluation du cadre d'orientation décennale ; de la XIV^{ème} Conférence au Sommet des Chefs d'États qui a décidé de la réorientation des activités du CILSS ; ainsi que la session extraordinaire du Conseil des Ministres de juin-juillet 2004 qui a décidé d'un nouvel organigramme de l'Institution. De par son contenu, il préfigure les actes de la réforme du CILSS. En cela, il restera un document de référence et son exploitation sera sans doute permanente dans les Centres de Documentation du CILSS et d'ailleurs.

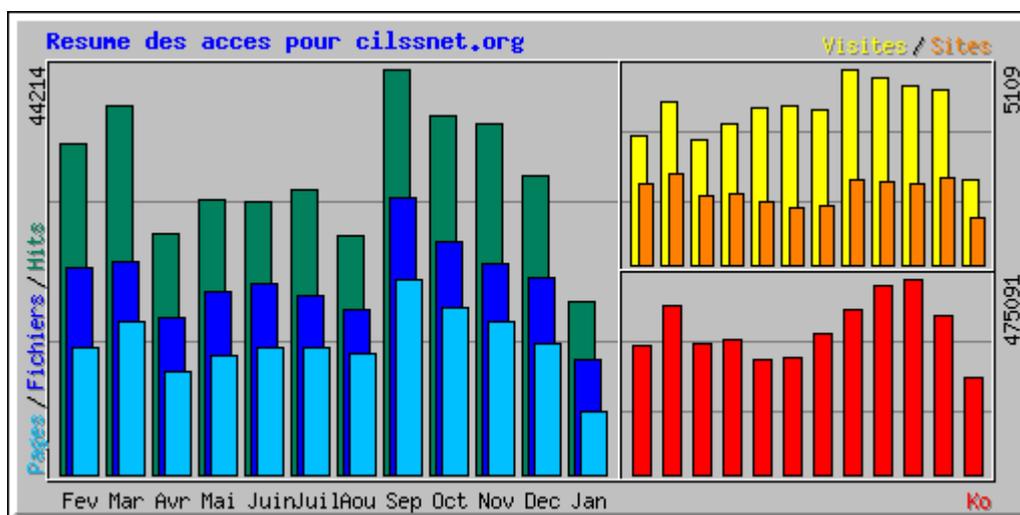
Un Cd-rom contenant les références bibliographiques du Centre de documentation du Secrétariat Exécutif a été produit et diffusé. Les procédures de son incorporation sur le site web du CILSS sont en cours.

S'agissant des NTIC, les sites web constituent l'outil principal utilisé. Ainsi, outre l'alimentation régulière du site central (www.cilssnet.org) , des sites thématiques ont été créés et animés. Il s'agit notamment du site dédié aux conclusions du Forum Praia+9 sur Foncier rural et développement durable au Sahel (www.cilssnet.org/Actespraia9) et du site dédié au Réseau de prévention des crises alimentaire au Sahel (www.cilssnet.org/reseau).

L'ensemble de ces sites, auxquels s'ajoutent ceux de l'INSAH (www.insah.org) et du CRA (www.agrhymet.ne) , ont constitué pendant toute l'année des fenêtres permanentes de diffusion de l'information sur les activités phares du CILSS.

Fait majeur. Cette année, avec la mise en ligne des avis de vacance de postes ouverts consécutivement à la réforme institutionnelle du CILSS, les sites web ont permis, non seulement une plus grande diffusion, mais aussi et surtout, de réaliser une grande économie d'échelle sur les frais de publicité.

Le graphique ci-dessous indique le volume des visites enregistrées sur www.cilssnet.org de février 2004 à la mi-janvier 2005. Ainsi on constate que le site a enregistré 48309 visites. Soit une moyenne de 100 visites par jour et plus 3.000 par mois. Cela témoigne de la grande portée de cet outil qui doit constituer un des piliers de la stratégie de communication du CILSS.



Au niveau coopération avec les Institutions sœurs, des relations durables ont été établies avec notamment le service presse de la FAO. Ainsi, le CILSS échange désormais directement des informations avec les services de presse de la FAO. Des activités communes ont pu ainsi être menées. C'est le cas de l'interview conjointe SE/CILSS – Directeur de FAO/SMIAR au lendemain de la rencontre de Banjul sur l'évaluation de la campagne agricole (en novembre 2004).

En ce qui concerne le volet relations publiques et sponsoring, le CILSS a pu participer au FRIST et à la FIDAC. Ces deux manifestations furent des occasions pour le CILSS d'améliorer sa visibilité en distribuant des dépliants et exposant ses publications.

Par ailleurs, le phase II du Projet Communication Participative a été lancée. Un expert est recruté et les Cellules nationales installées. Une formation de formateurs a pu être organisée en décembre 2004 avec la collaboration de l'ICRAF.

3.2. LA COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU INTER-GOUVERNEMENTALES

Les organisations internationales et intergouvernementales avec lesquelles le CILSS entretient des relations de collaboration sont nombreuses. On peut citer à titre d'exemple, la CEDEAO, l'UEMOA, l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, l'Autorité du Bassin du Niger, l'UNCCD, la CCC, la CDB, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, la FAO, l'OMM, l'IFDC. Quelques résultats concrets de cette collaboration méritent d'être évoqués.

Le CILSS assure depuis 2003 le secrétariat technique de l'élaboration du Cadre de politique agricole commune de la CEDEAO. Le CILSS a été sollicité par l'UEMOA pour l'extension de son système d'information sur la sécurité alimentaire aux pays membres de l'UEMOA non-membres du CILSS, notamment les pays côtiers. En outre, l'UEMOA et le CILSS sont impliqués dans l'élaboration de la Politique Cadre d'Amélioration de l'Environnement (Pcae) de la CEDEAO et la stratégie à moyen terme de lutte contre les acridiens. Dans le cadre de la mise en œuvre des trois conventions CCD, CCC, CDB, le CILSS entretient des relations étroites avec leurs secrétariats respectifs et exécutent des projets et programmes financés à travers ces conventions (PASR/AO, Suivi de la Vulnérabilité au Sahel, etc.). Le CILSS a été impliqué dans les activités de l'ABN à travers sa

participation les 26 et 27 avril 2004 à Paris à la Conférence consacrée au partenariat international pour le bassin du Niger. L'OMM a été impliquée dans la préparation et la tenue de la conférence scientifique sur l'augmentation des précipitations par ensemencement des nuages au Sahel qui a eu lieu du 25 au 28 mai 2004 à Ouagadougou ; actuellement elle est partie prenante dans l'organisation de la conférence ministérielle sur l'augmentation des précipitations par ensemencement des nuages au Sahel. A la demande de l'IFDC le CILSS a été désigné comme partenaire pour la mise en œuvre du projet MISTOWA. Grâce à l'appui de la FAO, le CILSS a bénéficié d'un projet de coopération technique ayant permis la préparation du Programme Régional d'Appui au Développement de la Petite Irrigation au Sahel. Par ailleurs, la FAO est partie prenante chaque année à l'évaluation de la campagne agricole dans les Etats membres. Les réunions du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires mobilisent un nombre important de ces organisations. Enfin, le CILSS a été régulièrement invité aux séminaires et ateliers initiés par ces organisations.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'au travers de ces relations, le CILSS a fait preuve de visibilité et autorité dans des domaines-clés où il possède des compétences confirmées. Ainsi, l'institution a été à maintes reprises sollicitée pour des prestations de haut niveau.

3.3. LA GESTION DES RELATIONS AVEC LE COMITE DES PARTENAIRES DU CILSS

La gestion des relations avec les partenaires a fait l'objet d'une attention particulière en 2004. De nombreuses réunions se sont tenues. Parmi elles il faut citer celles du Comité des partenaires du CILSS du 7 Juin 2004 à Paris et du 16 décembre 2004 à Niamey. Indépendamment de cela, les sites de Ouagadougou, de Bamako et de Niamey ont organisé des rencontres spécifiques tout au long de l'année.

Le programme de travail 2004-2008 du CILSS a été présenté à la réunion du CPC de Paris. A cette réunion de Paris, les membres du Comité des Partenaires du CILSS y ont apporté des améliorations.

Lors de sa quatrième réunion le 16 décembre 2004 à Niamey au Niger, le CPC a examiné l'état de mise en œuvre de la réforme du CILSS, la situation financière de l'institution et le financement à moyen terme du CILSS, ainsi que le bilan du fonctionnement du CPC, des groupes des sites, les perspectives et formulé des recommandations. IL a apprécié les progrès faits par le CILSS dans la mise en œuvre de la réforme et recommandé particulièrement d'accélérer le processus de recrutement du personnel. Des engagements financiers ont été pris pour contribuer au programme de travail 2004-2008 et au renforcement des capacités pour compter de 2005. Le fonctionnement global du CPC et des groupes des sites a été jugé satisfaisant.

Il faut souligner qu'en 2004, on a noté l'arrivée d'un nouveau membre au Comité des Partenaires du CILSS : il s'agit du Mécanisme Mondial qui a mis déjà à la disposition du CILSS par le biais d'une convention, un fonds de facilitation pour l'élaboration des PAN/LCD dans les pays de l'Afrique de l'Ouest qui n'en disposent pas encore.

En résumé, on a pu constater un renforcement des relations entre le CILSS et ses partenaires, ce qui a permis de gérer avec beaucoup de transparence la situation transitoire avant l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation prévue pour janvier 2005.

3.4. LES RELATIONS AVEC LES CONACILSS

Les Secrétaires Permanents des CONACILSS (SP/CONACILSS) servent de lien entre le CILSS et les Etats membres. Ils constituent les maillons essentiels du suivi, de l'organisation et de la promotion des activités du CILSS tant au niveau des Etats membres qu'au niveau régional. Ils forment une instance statutaire, le Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS) qui se réunit annuellement en marge du Conseil des Ministres ; ils participent aux réunions des Comités Techniques et de Gestion des Programmes Majeurs.

Les SP/CONACILSS ont contribué à la vie de l'Institution à travers les délibérations qu'ils ont prises lors des réunions du CRPS en décembre 2003 et juillet 2004 à Nouakchott au cours desquelles ils se sont penchés sur les rapports d'activités et dossiers spécifiques, le programme de travail 2004-2008, le budget et la réforme du CILSS.

Le rôle des SP/CONACILSS sera renforcé à partir de 2005 dans le cadre de la réforme du CILSS en exécution de la recommandation du Conseil des Ministres en décembre 2003 qui demande :

- ? Aux Etats de donner aux SP/CONACILSS toute l'importance politique requise leur permettant de jouer pleinement leur rôle d'animation, de coordination et de suivi de l'ensemble des activités du CILSS dans les pays, et de les doter de moyens nécessaires (humains, financiers et matériels) pour accomplir correctement leur mission
- ? Au CILSS de les impliquer dans toutes les activités qui se déroulent dans les Etats en les responsabilisant sur le plan du suivi technique et financier, de leur donner les formations nécessaires en gestion et suivi-évaluation pour conduire convenablement les activités dans les pays, et de leur demander de soumettre un programme et un rapport d'activités annuels aux Comités Techniques et de Gestion du CILSS.

3.5. LA COLLABORATION AVEC LA SOCIETE CIVILE SAHELIENNE

Le CILSS a des habitudes de travail avec les organisations de la société civile telles que le ROPPA, INTERFACE et le REFESA. Au cours de l'année 2004, les relations de travail ont été maintenues avec ces organisations. Le CILSS a notamment géré les fonds (45 millions FCFA) mis à la disposition du ROPPA et d'INTERFACE par l'USAID et leur a facilité la mobilisation et l'utilisation de ces ressources.

L'année 2004 a vu la signature de protocoles d'accord de coopération avec les organisations *Green Cross Burkina* et *Sahel Solidarité*. Tout cela témoigne de la vitalité de ces relations de l'intérêt réciproque des parties concernées.

3.6. LE SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU CILSS

Le système de suivi-évaluation a connu des progrès notables depuis son adoption formelle par le Conseil des Ministres tenu en décembre 2002 à Banjul. Le contexte du dispositif du Suivi-évaluation du CILSS a été marqué par les faits majeurs suivants :

- ? La mise en place d'un groupe de travail et de concertation sur la planification et le suivi-évaluation (GTC/PSE), présidé par le Secrétaire Exécutif.
- ? L'élaboration et l'adoption d'un manuel de suivi-évaluation ;
- ? L'institutionnalisation du système de suivi-évaluation par acte administratif du Secrétaire Exécutif à travers la note de service N°003/SE/2003 en date du 30 janvier 2003 à l'attention de l'ensemble des membres du Conseil de Direction ;
- ? L'organisation d'un atelier de formation à l'intention de l'ensemble des responsables de premier plan sur le manuel en vue de son appropriation et internalisation ;
- ? Le recrutement d'un expert en titre pour s'occuper du suivi-évaluation ;
- ? L'opérationnalisation du système de suivi-évaluation par l'élaboration des différents rapports d'activités et de résultats ;
- ? La finalisation des différents outils indispensables de suivi-évaluation.

L'analyse de l'état de mise en œuvre du suivi-évaluation permet de dégager les conclusions suivantes :

3.6.1 POINTS FORTS

Les points forts du suivi-évaluation sont ainsi qu'il suit :

a) *La volonté au changement*

Malgré le poids des habitudes du passé, on assiste à une réelle volonté au changement vers la visibilité des actions du CILSS. Ceci s'est avéré dans les différents efforts de rédaction des rapports d'activités et de résultats.

b) *La prise de conscience de la nécessité du travail en équipes*

L'ensemble des cellules et équipes ont conscience de la nécessité de travailler en équipes pour planifier, exécuter les activités, suivre et évaluer les résultats. Ce travail en équipes sera poursuivi et renforcé avec la mise en place au sein des institutions spécialisées des cellules de suivi-évaluation, telles que le prévoit le nouvel organigramme.

c) *L'existence d'une demande en renforcement capacités au niveau des CONACILSS*

Vu le rôle important d'interface que jouent les CONACILSS (équipes du Secrétariat Permanent et des points focaux des programmes) dans les pays, il est capital qu'ils soient tous formés en suivi-évaluation au cours du premier semestre 2005.

d) *La visibilité renforcée dans la hiérarchie des objectifs du CILSS*

Depuis la création du CILSS et prenant en compte les différentes programmations glissantes depuis le PRRD, plusieurs objectifs stratégiques, globaux, spécifiques et opérationnels ont été définis sans tenir compte de leurs inter-relations avec les missions et mandats d'origine.

Les orientations données par le dernier Sommet des Chefs d'Etat à Nouakchott (2004) ont nécessité l'élaboration d'un programme devant corriger ces dysfonctionnements. Avec le nouveau programme de travail 2004-2008, il existe désormais une seule hiérarchie d'objectifs du système CILSS. L'appréciation des résultats devient ainsi plus aisée. Il y a ainsi une plus grande cohérence des actions du CILSS. La structure organique qui va se mettre en place va constituer un ferment fort pour plus de visibilité des actions du CILSS et par conséquent une plus grande adhésion de son personnel aux orientations du suivi-évaluation.

e) *Le processus participatif d'élaboration des différents outils et documents de suivi-évaluation*

Le CILSS a élaboré son programme de travail 2004-2008 en utilisant la participation active des cadres du CILSS et des partenaires techniques et financiers à travers des mini-ateliers sur les sites et un atelier commun de synthèse. Ce processus participatif devra être poursuivi en organisant chaque année une retraite des cadres pour échanger sur des domaines précis de préoccupation de l'institution.

3.6.2 POINTS FAIBLES A AMELIORER

Quelques points faibles méritent d'être améliorés et sont ci-dessous évoqués :

a) *L'ancrage insuffisant du suivi-évaluation dans les activités quotidiennes*

Malgré la volonté manifeste observée pour le suivi-évaluation, cette fonction ne fait pas encore partie intégrante des préoccupations journalières des programmes, en dehors des périodes de rédaction des rapports et différents documents.

b) *Une faible capacité en ressources humaines de la cellule suivi-évaluation*

La cellule suivi-évaluation se résume en une seule personne ; Un renforcement de capacités s'impose.

c) *Le financement insuffisant du suivi-évaluation*

La cellule de suivi-évaluation ne bénéficie de financement adéquat lui permettant de mener correctement ses activités, notamment d'apporter des appuis méthodologiques nécessaires aux différents sites.

d) Des canevas et formats de rapports difficiles à appliquer

Certains canevas et formats des rapports proposés dans le manuel de suivi-évaluation présentent de réelles difficultés d'application.

e) Une absence de guide de planification stratégique des activités du système CILSS

Le guide de planification est un complément nécessaire au manuel de suivi-évaluation dans une institution comme le CILSS et il est indispensable de l'élaborer en 2005.

3.7 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INSTITUTION

Au 31 décembre 2003, le CILSS comptait un effectif de 191 agents, toutes catégories confondues qui se répartissait comme suit :

Tableau N° 1 : Effectifs et mouvements du personnel au 31/12/03

	Effectif au 31-12-02	Mouvements		Effectif au 31-12-03
		Arrivées	Départs	
SE/Noyau Central	32	0	2	30
SE/PMP	46	2	3	45
INSAH	42	1	2	41
CRA	71	6	2	75
TOTAL	191	9	9	191

Les mouvements de personnel font apparaître 9 départs et 9 arrivées. Les départs ont été comme suit :

- ? Centre Régional AGRHYMET : 02
- ? Institut du Sahel : 02
- ? Secrétariat Exécutif - PMP : 03
- ? Secrétariat Exécutif - NC : 02

En terme d'arrivée de nouveaux agents on notait les statistiques suivantes :

? Centre Régional AGRHYMET	06
? Institut du Sahel	01
? Secrétariat Exécutif -PMP	03
? Secrétariat Exécutif - NC	00

3.8. LE BUDGET 2004 ET SON ETAT D'EXECUTION

Le budget de l'exercice 2003, d'un montant de 5.856.026682 Fcfa a été adopté par le Conseil des Ministres du CILSS en sa 37^e session ordinaire tenu à Banjul (GAMBIE) les 19 et 20 décembre 2002. Celui-ci est financé par les contributions des Etats Membres et des partenaires au développement avec la répartition suivante :

? Partenaires au développement	:	5.477.687.672 Fcfa, soit 93,54 %
? Etats Membres et Génération Ressources	:	378.339.010 Fcfa, soit 6,46%.

La comptabilité du CILSS se compose d'une comptabilité budgétaire et d'une comptabilité générale. Elle est tenue conformément au règlement financier du CILSS adopté en Conseil ordinaire des Ministres du CILSS le 26 juin 1998 à Niamey (NIGER) et au manuel de procédures. Toutes les opérations comptables sont informatisées. Les comptes de l'exercice 2003 ont été régulièrement soumis à des contrôles internes et externes et à un audit conjoint.

L'exécution des recettes se présente comme suit par site :

Tableau N° 2 : Etat d'exécution du budget des recettes

	Budget Approuvé	Recettes Réalisées	Ecart
Noyau Central	705 816 000	638 407 372	-67 408 628
INSAH	1 221 310 407	1 374 498 421	153 188 014
Centre AGRHYMET	2 544 960 085	3 094 813 133	549 853 048
PMP	1 383 940 190	1 495 557 622	111 617 432
TOTAL	5 856 026 682	6 603 276 548	747 249 866

En définitive, les recettes réalisées se sont situées presque à 113% du budget approuvé, soit 747 249 866 FCFA de plus, en raison des nouvelles recettes enregistrées en cours d'année.

S'agissant des dépenses, leur état d'exécution se présente comme suit par site et par nature des dépenses:

? Secrétariat Exécutif-Noyau Central	980.507.586 FCFA
? Secrétariat Exécutif- Programmes Majeurs Politiques	1.256.853.411 FCFA
? Institut du Sahel	778.257.869 FCFA
? Centre Régional AGRHYMET	2.497.378.153 FCFA

Tableau N° 3 : Etat d'exécution du budget des dépenses

Rubriques budgétaires	Budget approuvé	Engagements	Ecart	Mandats	Paiements	Mandats non payés
FRAIS DE PERSONNEL	1 723 850 353	1 601 275 449	122 574 904	1 601 245 206	1517350075	83 895 131
FRAIS GENERAUX	721 351 245	658 071 011	63 280 234	654 097 206	611816360	42 280 846
INVESTISSEMENTS	485 637 833	488 339 246	-2 701 413	468 360 138	388517010	79 843 128
INTERVENTIONS	2 925 187 251	2 765 311 313	159 875 938	2 198 849 966	2127114832	71 735 134
TOTAL	5 856 026 682	5 512 997 019	343 029 663	4 922 552 516	4 644 798 277	277 754 239

Si l'on compare les engagements (5 512 997 019 FCFA) par rapport au budget approuvé (5 858 026 682 FCFA), on note un taux d'exécution de 94%.

3.9. LA SITUATION FINANCIERE DE L'INSTITUTION

La situation financière de l'Institution en termes de trésorerie est donnée au tableau N° 4 ci-dessous.

Tableau N° 4 : Situation de la trésorerie au 31/12/03

	Solde au 31-déc-02	Encaissements	Décaissements	Solde au 31-déc-03
Noyau Central	361 712 387	714 157 072	900 450 780	175 418 679
Prog. Maj. Politiques	162 874 834	1 495 557 622	1 349 343 970	309 088 486
Centre Rég. AGRHYMET	269 078 113	3 094 813 133	2 887 244 581	476 646 665
INSAH	-129 639 942	1 374 498 421	1 028 071 552	216 786 927
TOTAL	664 025 392	6 679 026 248	6 165 110 883	1 177 940 757

La situation de trésorerie est globalement positive de 1.177.940.757 FCFA au 31 décembre 2003.

3.10. LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU CILSS

L'évaluation décennale et l'audit organisationnel ont fait l'objet d'une étude par le bureau d'études SOFRECO. Les conclusions de cette ont été entérinées par le Conseil des Ministres qui a pris à cet effet d'importantes décisions et résolutions

La mise en oeuvre de la réforme du CILSS a constitué une activité majeure durant l'année 2004 et a mobilisé pendant longtemps le Secrétaire Exécutif et les partenaires techniques et financiers du CILSS.

Au titre des résolutions et recommandations du CRPS et du Conseil des Ministres concernant la réforme du CILSS, on peut citer :

- ? La nécessité de la prise en compte du passif managérial, technique et financier de l'Institution (CRPS) dans le nouveau schéma.
- ? La nécessité de rechercher les améliorations possibles de la structure actuelle du Centre Régional AGRHYMET en dépit des succès enregistrés (CRPS).
- ? La définition d'un cadre souple, peu coûteux et efficace qui permet au CILSS de s'affirmer et de jouer pleinement son rôle d'intégration et de développement sous-régional (CRPS).
- ? **Adoption (Résolution N°1/CEM/2004) par le Conseil des Ministres** du nouvel organigramme du CILSS. Celui-ci comprend :
- ? Un Secrétaire Exécutif ;
 - ? Un Secrétaire Exécutif Adjoint ;
 - ? Un Contrôleur Interne ;
 - ? Un Directeur Général au Centre Régional AGRHYMET ;
 - ? Un Directeur Général à l'Institut du Sahel ;
 - ? Trois (3) Chefs de Programmes Régionaux d'Appuis (Sécurité Alimentaire et Lutte contre la Désertification ; Maîtrise de l'eau ; Accès aux Marchés) ;
 - ? Quatre (4) Unités d'Appui au Management (Communication-Informatio-Documentation ; Suivi-Evaluation-Planification-Veille Stratégique ; Gestion des Ressources Humaines ; Administration, Finances et Comptabilité.
- ? **Suppression (Résolution N°1/CEM/2004) par le Conseil des Ministres** des postes ci-après :
- Des Conseillers Techniques,
 - Du Responsable Administratif et Financier,
 - Du Coordonnateur des Programmes Majeurs Politiques,
 - De Responsable de Programme Majeur,
 - De Responsable de Centre de Gestion.
- ? **Adoption (Résolution N°2/CEM/2004) par le Conseil des Ministres** du principe de l'augmentation des salaires de base et des indemnités diverses du personnel du CILSS
- ? **Invitation au Secrétaire Exécutif par le Conseil des Ministres à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des présentes résolutions.**

Il convient de noter également que le Comité des Partenaires du CILSS (CPC) lors de sa deuxième rencontre tenue à Nouakchott en décembre 2003, s'est déclaré disposer à accompagner l'institution dans la mise en œuvre des réformes, engagement renouvelé lors de sa troisième rencontre de juin 2004 à Paris et à travers le message de son président, délivré à la session extraordinaire du Conseil des Ministres de juin/juillet 2004 à Nouakchott.

L'Etat de mise en œuvre de ces résolutions et recommandations se présente comme suit :

3.10.1. MESURES ADMINISTRATIVES

Au titre des mesures administratives prises pour la mise en œuvre des résolutions et recommandations relatives à la réforme, on peut citer (i) la directive de mise en œuvre des résolutions, (ii) la décision du Ministre-Coordonnateur créant le Comité de suivi de la réforme et (iii) la décision de création de la commission de recrutement.

a) Directive de mise en œuvre

Cette directive du Secrétaire Exécutif précise un échéancier en trois phases pour le départ du personnel visé par la suppression des postes : d'abord les conseillers et le responsable administratif et financier en septembre 2004, treize agents en fin-octobre 2004 et le reste du personnel en fin-décembre 2004.

En ce qui concerne le personnel des deux institutions spécialisées (IS) à savoir l'AGRHYMET et l'INSAH, le personnel visé par la résolution reste en poste et les appellations des postes visés devra changer de dénomination en conformité avec l'organigramme global adopté par le Conseil des Ministres.

b) Décision de création du Comité de suivi de la réforme

La décision n°0001/MC-SE/2004 du Ministre-Coordonnateur a respecté la recommandation des réunions du CPC en intégrant les partenaires dans le comité. Cette décision a permis au Comité de tenir à la date de fin novembre 2004 six rencontres (22 juillet, 10 août, 31août, 5 octobre, 26 octobre et 9 novembre 2004). Les principales décisions du Comité sont résumées ci-dessous :

- 1) Consensus avec les partenaires sur le coût (passif financier) de la réforme se chiffrant à 389,1 millions francs CFA ; sur cette base des requêtes ont été envoyées à l'ensemble des partenaires traditionnels du CILSS à savoir l'ACDI/Canada, la France, la GTZ/Allemagne, l'Italie, l'USAID/Etats-Unis, l'Union Européenne. A ce jour, la contribution des partenaires et des Etats membres à l'apurement du passif financier se chiffre à environ 150 millions de francs CFA, soit 38,5% du montant sollicité, dont 116 millions pour les partenaires. Un effort supplémentaire a été demandé aux différents partenaires..
- 2) Accord du comité sur les différents TDR des 8 nouveaux postes (4 chefs d'Unités, 3 Coordonnateurs de PRA et 1 Secrétaire Exécutif Adjoint). Il convient de signaler que le Conseil de direction avait auparavant validé lesdits TDR. Cet accord a permis d'ouvrir les postes dans les pays (publications) et sur le site WEB du CILSS.
- 3) Arrêt de l'effectif du personnel de la nouvelle structure du Secrétariat Exécutif (Ouaga) à partir de 2005 au regard des financements en vigueur et de la règle de 30/70 adoptée par le conseil des Ministres de 2000 à Bamako, qui limite les frais de personnel à 30% du budget. Cette liste fixe l'effectif au Secrétariat Exécutif (à Ouagadougou) à 61 personnes (21 prises en charge par le budget des Etats Membres et 40 par le budget des partenaires).
- 4) Accord des partenaires sur le principe d'augmentation des salaires de 15 % (uniquement pour les cadres supérieurs)

c) Décision de création la commission de recrutement des nouveaux postes (Coordonnateurs PRA et Chefs UAM)

Cette décision du Secrétaire Exécutif met en place une commission mixte CILSS/partenaires) de recrutement des nouveaux postes. Pour ce qui est du poste du Secrétaire Exécutif Adjoint, bien que tirant sa légitimité du Conseil des Ministres, c'est-à-dire relevant du CRPS pour l'appréciation des candidatures et du Conseil des Ministres pour le choix définitif du candidat, la commission établira néanmoins un premier tri motivé (moralité des candidats, qualités managériales, expérience professionnelle documentée, etc.). En effet, les membres du CRPS disposent de très peu de temps pour examiner individuellement les 31 dossiers de candidatures et émettre des avis motivés. Le CILSS a été responsabilisé par le Comité de suivi pour l'appréciation administrative de l'ensemble des dossiers de candidatures (conformité des pièces administratives des candidats en relation avec les statuts du personnel du CILSS).

3.10.2. MESURES INSTITUTIONNELLES

Au titre des mesures institutionnelles ayant trait à la réforme il convient de citer (i) la tenue de deux sessions (19/20 juillet et 10/11 novembre) du Conseil de Direction à l'issue des instances de Nouakchott et (ii) le dispositif d'implication systématique des partenaires financiers à l'ensemble du processus de réforme.

a) Conseil de Direction des 19 et 20 juillet 2004

Ce Conseil de Direction a validé l'ensemble des termes de référence des 8 postes et a mandaté les deux IS (CRA et INSAH) d'adapter leurs organigrammes à la résolution du Conseil des Ministres. Deux autres décisions ont été prises par ce Conseil de direction à savoir (i) la nécessité de réviser les textes fondamentaux du CILSS pour prendre en compte les décisions de la résolution sur le nouvel organigramme du CILSS et (ii) la prise par le Secrétaire Exécutif d'une note de service relative à la conduite du processus de la réforme et à la mise en œuvre des nouveaux organes.

b) Conseil de Direction des 10 et 11 novembre 2004

Ce Conseil de Direction a amendé les organigrammes proposés par les IS (CRA et INSAH) et adopté la directive relative à la conduite du processus de la réforme et à la mise en œuvre des nouveaux organes. Il a également donné des instructions sur l'augmentation des salaires à prendre en compte dans le budget 2005 qui sera soumis aux instances statutaires de janvier 2005. Pour la révision des statuts du personnel, la tâche a été confiée au conseiller juridique, personne-ressource membre du Comité de suivi de la réforme. C'est en effet la même personne qui avait été impliquée dans la révision des statuts lors de l'audit organisationnel de l'institution en 1994.

c) Participation du Comité des Partenaires (CPC)

Les partenaires techniques et financiers ont été étroitement impliqués dans les différentes décisions relatives à la réforme. En effet, ils participent étroitement aux différentes rencontres du Comité de Suivi.

QUATRIEME PARTIE :

LECONS ET ENSEIGNEMENTS TIRES

4.1 DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION DECENNALE ET DE L'AUDIT ORGANISATIONNEL

L'évaluation décennale et l'audit organisationnel ont mis en évidence les acquis et les points forts du CILSS. Ils ont révélé aussi des dysfonctionnements auxquels il faut remédier. Loin de désavouer le travail fait par l'Institution depuis la dernière restructuration en 1994, l'évaluation décennale et l'audit organisationnel ont défini le nouveau cadre dans lequel le CILSS doit évoluer pour être en phase avec son mandat et l'environnement socio-économique sous-régional et international. Adoptées par les instances du CILSS, les conclusions doivent être mises en œuvre de façon courageuse pour assurer la survie de l'Institution.

4.2 DE LA GESTION DU PERIL ACRIDIEN

Le péril acridien est venu comme pour rappeler aux producteurs et décideurs du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest qu'il ne faut pas perdre de vue ce danger potentiel. La vigilance doit être maintenue en vigueur pendant encore longtemps si les Etats du Sahel et de l'Afrique veulent venir à bout de ce phénomène. A cet effet le CILSS doit continuer à jouer son rôle de veille, et d'alerte des décideurs. Par ailleurs, les Etats concernés doivent se rendre à l'évidence que seule la lutte commune et concertée peut porter fruit contre le péril acridien.

4.3 DU POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL DU CILSS

Le CILSS a été sollicité par de nombreuses organisations sous-régionales et internationales pour apporter sa contribution à des réflexions et actions majeures dans les domaines qui sont les siens : la sécurité alimentaire, lutte contre la désertification, population et développement. Grâce à cette contribution, le CILSS a montré de la visibilité, valorisé son savoir-faire et conforté sa position dans le paysage institutionnel des organisations sous-régionales et internationales. Sur cette base, il doit poursuivre cet effort qui du reste est mis en exergue dans son quatrième objectif opérationnel et intitulé comme suit : « Le CILSS fait autorité dans les domaines de sécurité alimentaire, lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles, maîtrise de l'eau, population/développement, au plan sous-régional et international ».

CINQUIEME PARTIE : LES PERSPECTIVES

5.1. LA REDYNAMISATION DE L'INSTITUTION

La redynamisation de l'Institution passera par la mise en œuvre du nouvel organigramme adopté par le Conseil des Ministres comme ci-dessous décrit, en adoptant des mécanismes de contrôle et en renforçant la planification et le suivi-évaluation.

5.1.1. AU SECRETARIAT EXECUTIF

Les Programmes Majeurs Politiques et Unités Opérationnelles du Siège seront remplacés par des Programmes Régionaux d'Appui (PRA) chargés d'opérationnaliser le Programme de travail 2004-2008 décliné en objectifs opérationnels, résultats, sous-résultats, activités principales, sous-activités et assorti d'indicateurs.

Les PRA seront soutenus par quatre Unités d'Appui au Management qui devront apporter une valeur ajoutée réelle aux structures opérationnelles. Cette nouvelle réorganisation qui privilégie la structuration par grandes thématiques crée un cadre institutionnel et organisationnel favorable à la mise en œuvre du Programme de travail 2004-2008.

5.1.2. AU CENTRE REGIONAL AGRHYMET

La nouvelle structure du CILSS qui sera mise en place ne prévoit pas de changement majeur au niveau du Centre Régional AGRHYMET (CRA) en raison des bonnes performances affichées par cette institution spécialisée. Une évolution de l'organigramme du Centre Régional AGRHYMET consistera aussi en une structuration par grande thématique comme au Secrétariat Exécutif à travers laquelle serait entretenue une collaboration continue avec les autres sites.

Les Programmes Régionaux d'Appui (PRA) confieront et/ou délégueront au CRA une partie du programme de travail quinquennal ou des plans d'opérations annuels.

5.1.3. A L'INSTITUT DU SAHEL (INSAH)

L'INSAH est une institution du CILSS spécialisée en recherche agro-socio-économique, environnementale et démographique. A l'INSAH s'applique comme dans les autres sites la structuration par grande thématique. Les programmes régionaux d'appui (PRA) confieraient ou délégueraient à l'INSAH partie de leurs programmes en agro-socio-économie, environnement ou en population-développement.

5.2. MECANISMES DE CONTROLE

Les dispositions réglementaires et conventionnelles prévoient différentes formes de contrôle, en l'occurrence le contrôle interne et le contrôle externe.

5.2.1. LE CONTROLE INTERNE

Il répond aux exigences d'efficacité et de transparence dans la gestion. Il réalise des tâches d'audit interne aux niveaux financier, opérationnel, organisationnel, etc.

La structure de contrôle interne a pour tâches de :

- 1) Vérifier sur la base d'un programme annuel de contrôle ou de manière inopinée dans certains cas :
 - ? La bonne application des lois et règlements dans les opérations ayant une incidence financière ;
 - ? L'efficacité et l'application régulière et permanente des dispositions du manuel de procédures ;
 - ? L'efficacité des opérations administratives, financières et comptables et du fonctionnement général du système.
- 2) Rendre compte aux instances de direction du résultat de ses contrôles et proposer des modifications à apporter aux procédures administratives, financières et comptables et au système de contrôle interne ;
- 3) Emettre des avis et observations sur tout problème identifié par lui ou sur demande du Secrétaire Exécutif ou des Directeurs Généraux touchant le fonctionnement général du système ;
- 4) Etablir, chaque année, le rapport de contrôle interne et le présenter au Conseil des Ministres ;
- 5) Participer aux organes consultatifs et de tutelle des programmes ;
- 6) Réviser au besoin le manuel de procédures financières, comptables et administratives ;
- 7) Faciliter l'exécution et le suivi des travaux d'audit externe (comptables, organisateurs et autres).

5.2.2. LE CONTROLE EXTERNE

Les dispositions réglementaires du CILSS prévoient un audit financier annuel ou Commissariat aux Comptes. Fondée sur le principe d'indépendance par rapport au CILSS, cette mission est confiée à un expert comptable ou un cabinet de commissariat aux comptes. A ce titre, le Commissaire aux Comptes procède annuellement à un contrôle des états financiers en vue d'émettre une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des comptes annuels et de l'image fidèle du patrimoine, sur la qualité du contrôle interne et la situation financière à la fin de l'exercice considéré.

La mission du Commissaire aux Comptes doit obéir aux Normes d'Audit Généralement Admises édictées par le Comité International des Pratiques d'Audit (International Auditing Practices Committee) de la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC ou International Federation of Accountants).

Les partenaires financiers du CILSS effectuent également des audits spécifiques de leurs différentes contributions financières. Depuis 2003, ils ont adopté le principe d'un audit conjoint qui présente beaucoup d'avantages en termes de coûts et de temps.

5.2.3. PLANIFICATION ET SUIVI-EVALUATION

Le CILSS a déployé depuis 2002 en particulier, de nombreux efforts pour améliorer ses outils et dispositifs de planification et de suivi-évaluation et les premiers résultats se font déjà sentir.

Il a été adopté depuis août 2003, un manuel de suivi-évaluation qui propose un certain nombre d'outils de planification et de contrôle de la qualité des prestations. Ce manuel sera complété par le volet sur la planification stratégique.

L'institution a recruté en 2003 un expert en suivi-évaluation qui a apporté un appui méthodologique aux différents sites. Cet accompagnement a aidé énormément à la maîtrise des outils de suivi-évaluation et à la mise en œuvre de l'approche programme.

Il a été mis en place un groupe de travail Planification et Suivi-évaluation comprenant des cadres du CILSS et représentants des partenaires. Ce groupe est chargé d'observer une veille sur les activités de planification et de suivi-évaluation pour y apporter les innovations nécessaires.

Les actions envisagées en 2005 pour l'amélioration du suivi-évaluation sont les suivantes :

- ? Le renforcement des capacités du personnel du CILSS et des SP/CONACILSS en matière de suivi-évaluation ;
- ? L'élaboration du volet planification stratégique du manuel de suivi-évaluation;
- ? L'élaboration d'une politique de suivi-évaluation dans un contexte de l'approche programme ;
- ? La tenue d'une retraite d'auto-évaluation du système CILSS sur la visibilité des actions du CILSS et les innovations à apporter au système du suivi-évaluation ;
- ? L'appui aux fonctions « gestion et administration et financière » dans l'élaboration de leurs « arbres

En résumé, on peut affirmer qu'en matière de planification et de suivi-évaluation, l'Institution s'est placée sur la bonne voie, ce qui crée des conditions favorables à la mise en œuvre et à la maîtrise du Programme de travail 2004-2008.

5.3. L'AMELIORATION DE LA VISIBILITE ET LA VALORISATION DES ACQUIS DE L'INSTITUTION

En vue de l'amélioration de la visibilité et de la valorisation des acquis du CILSS sont prévues en 2005 des activités spécifiques. Il sera mis en application la stratégie de communication de l'Institution en même temps en accompagnement aux activités des programmes. Cela sera facilité par l'existence de l'Unité d'Appui au Management Communication-Information-Documentation et le Projet Communication Participative.

5.4. LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET DE NOUVEAUX PARTENARIATS

La recherche de financements et de nouveaux partenariats suivra deux axes :

- ? **La mobilisation des partenaires autour du financement du programme de travail 2004-2008** : le programme de travail constitue le document de référence du CILSS durant la période 2004-2008 ; de façon résumée, il intègre pour la période considérée les éléments (i) du Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable, (ii) du Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest (PASR-AO) et (iii) du Plan d'action de Ouagadougou sur la population et le développement durable (PAO), pour lesquels le CILSS sera responsable ou comptable en fin 2008. En effet, le CILSS n'est pas seul responsable de l'atteinte des résultats de ces différents programmes, d'où la volonté des Chefs d'Etats d'instruire le CILSS d'élaborer un programme concret dans les domaines de sécurité alimentaire, lutte contre la désertification, maîtrise de l'eau et de promotion des échanges des excédents des produits agricoles et agro-alimentaires au Sahel.
Toute divergence autour de ce programme du CILSS ne fera qu'affaiblir l'Institution, et pour cela, il sera élaboré une stratégie de plaidoyer, de lobbying et de communication multimédia autour dudit programme.
- ? **La diversification des sources de financements de l'institution** : le Conseil de Direction de novembre 2004 a décidé de la mise en place d'un noyau dur devant mener des réflexions stratégiques en ce sens. En 2005 il sera élaboré une véritable politique/stratégie de mobilisation et de diversification de nos sources de financements externes. Cette stratégie prendra en compte les éléments suivants :
 - Le principe de conceptualisation systématique (à l'interne) de nouveaux documents de programmes à soumettre aux partenaires techniques et financiers, en conformité avec leurs domaines stratégiques d'intervention et en adéquation avec le mandat du CILSS. Cette innovation va exiger des cadres de l'institution plus de proactivité et d'agressivité en matière de rédaction de concepts de projets et de veille stratégique;

- La recherche de nouveaux partenaires : partenaires des pays nordiques (Suède, Norvège, Finlande), partenaires multilatéraux (FEM, Banque Mondiale), banques de développement (BAD, BID, BADEA, etc.) ;
- La « reconquête d'anciens partenaires » (Pays Bas) ;
- L'organisation de tables-rondes de bailleurs de fonds.

En ce qui concerne les ressources internes générées sur la contribution des Etats, une nouvelle approche sera développée, afin qu'à partir de 2005, l'ensemble des contributions soient collectées et qu'un échéancier de paiement des arriérés des Etats membres soit adopté.

5.5. LE DEMARRAGE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

L'année 2005 connaîtra le démarrage de nouveaux programmes. Sur la base des financements acquis, certains programmes ayant connu un début d'exécution en 2004, prendront de l'envol en 2005. Il s'agit spécifiquement du Fonds Italie/CILSS de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté financé par l'Italie, et de la Stratégie Opérationnelle Régionale de Sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté financée par l'Union Européenne. Ces deux programmes contribueront non seulement à améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires, mais aussi à faciliter la mise en œuvre de la réforme du CILSS en fournissant les ressources nécessaires au fonctionnement des PRA.

5.6. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le renforcement des capacités constitue à l'heure actuelle un des grands besoins du CILSS. Cela a été particulièrement mis en évidence lors de la mission de l'ACDI en mars 2004 pour évaluer le risque financier du CILSS. Les conclusions de ce rapport ont conduit l'ACDI à proposer au CILSS d'investir dans le renforcement des capacités, condition préalable au financement de son programme de travail 2004-2008.

Le renforcement des capacités du CILSS fera l'objet d'une attention particulière en 2005. En effet, la réforme ne peut réussir que si elle est accompagnée d'un renforcement des capacités de l'Institution pour faire face au nouveau contexte et aux nouvelles réalités. Il vise à fournir au CILSS les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour réduire son risque financier et accroître les performances de son personnel.

L'ACDI a manifesté son intérêt à soutenir le CILSS dans ce domaine. C'est ainsi qu'elle envisage l'envoi au cours du premier trimestre de 2005 une mission qui appuiera le CILSS dans la formulation d'un programme pluriannuel de renforcement des capacités qu'elle sera prête à financer. Dans le même ordre d'idées, la GTZ s'est montrée intéressée à intervenir dans le même sens en complément à ce qu'elle a déjà fait en la matière au courant de l'année 2003 (financement des formations en planification, développement personnel et gestion du temps).

CONCLUSION

L'année 2004 a constitué pour le CILSS un tournant décisif au regard des grands évènements qui l'ont marquée, notamment la 14^{ème} Conférence au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette conférence, à travers laquelle les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont donné des orientations précises au CILSS a été aussi le témoignage de l'intérêt que les Etats membres portaient à leur institution commune. La réforme dans laquelle le CILSS s'est engagé lui permettra, d'une part de conforter sa place dans le paysage des organisations interafricaines de la sous-région, mais aussi de mieux répondre à l'attente des Etats membres. En conclusion, l'année 2004 a permis au CILSS de jeter un regard sur son avenir, d'inscrire son action dans le long terme et de réunir les conditions nécessaires pour mieux accomplir son mandat.

ANNEXES

Annexe: 1

Production céréalière brutede la campagne 2003/2004 et comparaison avec les 5 dernières années

Pays	PRODUCTION BRUTE (X 1 000 tonnes)						Campagne 2003/2004	Ecart (%) P03/P02	Ecart (%) P03/moy.
	Campagne 1998/99	Campagne 1999/2000	Campagne 2000/2001	Campagne 2001/2002	Campagne 2002/2003	Moyenne 1998-2002			
Burkina Faso	2,657.0	2,699.9	2,286.2	3,109.1	3,119.0	2,774	3,564.3	14%	28%
Cap Vert	4.9	36.4	24.3	19.5	8.8	19	12.2	39%	-35%
Gambie	106.4	151.0	175.9	200.9	138.9	155	213.2	53%	38%
Guinée Bissau	131.3	138.7	168.1	165.1	151.4	151	121.4	-20%	-20%
Mali	2,548.0	2,893.6	2,309.9	2,582.8	2,531.9	2,573	3,409.2	35%	32%
Mauritanie	195.4	192.8	178.5	122.2	115.9	161	181.3	56%	13%
Niger	2,978.9	2,871.4	2,122.1	3,094.5	3,341.5	2,882	3,575.3	7%	24%
Sénégal	770.9	1,009.1	1,061.2	1,012.7	814.0	934	1,509.2	85%	62%
Tchad	1,352.9	1,229.8	929.5	1,322.1	1,212.4	1,209	1,618.1	33%	34%
CILSS	10,745.7	11,222.7	9,255.7	11,628.9	11,433.8	10,857	14,204.2	24%	31%

Source: CILSS/AGRHYMET

Annexe: 2**BILAN CEREALIER EX POST 2003/2004.****PRODUIT : CEREALES**

Unité: tonne.

POSTES	PAYS	BURKINA FASO	CAP-VERT	GAMBIE	G-BISSAU	MALI	MAURITANIE	NIGER	SENEGAL	TCHAD	CILSS
Population au 30/04/2004		12,308,000	467,000	1,402,000	1,253,000	11,179,000	2,785,000	11,796,000	10,549,000	8,127,000	59,866,000
Production brute		3,564,300	12,200	213,200	121,400	3,409,200	181,300	3,575,300	1,509,200	1,618,100	14,204,200
Production disponible		3,001,000	10,300	172,400	86,600	2,683,000	134,300	3,026,100	1,220,500	1,337,600	11,671,800
Stock initial		192,000	27,200	30,500	15,500	39,100	44,200	126,400	148,700	32,200	655,800
Importations		148,600	60,400	237,800	39,000	233,900	226,400	195,200	852,200	55,800	2,049,300
. commerciales		131,400	36,400	232,700	33,200	231,300	179,800	195,200	841,900	45,000	1,926,900
. aides alimentaires		17,200	24,000	5,100	5,800	2,600	46,600	-	10,300	10,800	122,400
TOTAL: RESSOURCES/EMPLOIS		3,341,600	97,900	440,700	141,100	2,956,000	404,900	3,347,700	2,221,400	1,425,600	14,376,900
Exportations		39,400	-	69,800	-	35,000	-	-	-	-	144,200
Stock final		270,400	14,400	75,000	3,100	359,600	36,100	91,500	130,100	49,900	1,030,100
Consommation apparente											
. totale (tonnes)		3,031,800	83,500	295,900	138,000	2,561,400	368,800	3,256,200	2,091,300	1,375,700	13,202,600
. par habitant (kg)		246	179	211	110	229	132	276	198	169	221
Norme officielle (kg/hbt)		190	206	175	175	204	176	(1)	185	159	-

Source: CILSS/AGRHYMET/Décembre 2004

(1): Norme= 200 kg/hbt/an pour les urbains et les nomades et 250 kg pour les ruraux sédentaires

ANNEXE : 3

BILAN CEREALIER EX-POST 2003/2004

PAYS: CILSS.

Unité: tonne.

POSTES	RIZ	BLE	MIL/SORGHO MAIS/AUTRES	TOTAL
Population au 30/04/2004				59,866,000
Production brute	1,636,100	16,900	12,551,200	14,204,200
Production disponible	990,300	12,900	10,668,600	11,671,800
Stock initial	194,200	121,500	340,100	655,800
. Paysans	-	-	225,100	225,100
. autre	194,200	121,500	115,000	430,700
Importations	1,222,900	694,600	131,800	2,049,300
. commerciales	1,188,500	644,800	93,600	1,926,900
. aides alimentaires	34,400	49,800	38,200	122,400
TOTAL: RESSOURCES/EMPLOIS	2,407,400	829,000	11,140,500	14,376,900
Exportations	57,200	13,300	73,700	144,200
Stock final	161,400	96,400	772,300	1,030,100
. Paysans	-	-	630,500	630,500
. autres	161,400	96,400	141,800	399,600
Consommation apparente				
. totale (tonnes)	2,188,800	719,300	10,294,500	13,202,600
. par habitant (kilogrammes)	37	12	172	221
NORMES DE CONSOMMATION OFFICIELLE (kg/an/hbt)				-

Source : CILSS/AGRHYMET/Décembre 2004

Annexe: 3

BILAN CEREALIER PREVISIONNEL 2004/2005.**PRODUIT: CEREALES**

Unité: tonne.

POSTES	PAYS	BURKINA FASO	CAP-VERT	GAMBIE	G-BISSAU	MALI	MAURITANIE	NIGER	SENEGAL	TCHAD	CILSS
Population au 30/04/2005		12,615,000	478,000	1,441,000	1,278,000	11,425,000	2,858,000	12,162,000	10,834,000	8,319,000	61,410,000
I. DISPONIBILITES		2,845,000	17,800	264,800	148,000	2,705,900	109,600	2,541,400	1,076,200	906,300	10,615,000
Production											
Production brute		3,062,500	4,000	237,500	207,700	2,989,600	102,900	2,902,700	1,185,100	1,038,500	11,730,500
Production disponible		2,574,600	3,400	189,800	144,900	2,346,300	73,500	2,449,900	946,100	856,400	9,584,900
Stocks initiaux		270,400	14,400	75,000	3,100	359,600	36,100	91,500	130,100	49,900	1,030,100
. Paysans		234,800	-	25,000	-	279,500	-	43,300	40,000	-	622,600
. autres		35,600	14,400	50,000	3,100	80,100	36,100	48,200	90,100	49,900	407,500
II. BESOINS		2,520,900	117,800	287,200	229,700	2,483,400	592,900	2,991,600	2,146,400	1,347,700	12,717,600
Norme de consommation (kg/hbt/an).		190	206	175	175	204	176	(*)	185	159	-
Consommation humaine totale		2,396,800	98,600	252,200	223,600	2,328,600	503,000	2,918,600	2,004,300	1,322,700	12,048,400
Stocks finaux		124,100	19,200	35,000	6,100	154,800	89,900	73,000	142,100	25,000	669,200
. Paysans		66,700	-	20,000	-	100,500	-	22,500	20,000	-	229,700
. Autres		57,400	19,200	15,000	6,100	54,300	89,900	50,500	122,100	25,000	439,500
III. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT.		324,100	(100,000)	(22,400)	(81,700)	222,500	(483,300)	(450,200)	(1,070,200)	(441,400)	(2,102,600)
IV. SOLDE IMPORT/EXPORT.		241,100	61,300	78,600	79,100	278,700	295,800	226,700	979,700	77,300	2,318,300
.importations commerciales prévues		254,800	41,500	110,100	70,000	294,200	264,700	226,700	972,900	60,000	2,294,900
. aides prévues		22,300	19,800	1,500	9,100	13,800	31,100	-	6,800	17,300	121,700
. exportations prévues		36,000	-	33,000	-	29,300	-	-	-	-	98,300
V. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) NET**.		565,200	(38,700)	56,200	(2,600)	501,200	(187,500)	(223,500)	(90,500)	(364,100)	215,700

Source: CILSS/AGRHYMET/Décembre 2004

(*) : Norme = 200 kg/Hbt/an pour les urbains et les nomades et 250 kg pour les ruraux sédentaires

ANNEXE : 4

BILAN CEREALIER PREVISIONNEL 2004/2005

PAYS: CILSS.

Unité: tonne.

POSTES	RIZ	BLE	MIL/SORGHO MAIS/AUTRES	TOTAL
Population au 30/04/2005				61,410,000
I. DISPONIBILITES	1,115,900	112,200	9,386,900	10,615,000
Production				
Production brute	1,574,900	20,700	10,134,900	11,730,500
Production disponible	954,500	15,800	8,614,600	9,584,900
Stocks initiaux	161,400	96,400	772,300	1,030,100
. Paysans	-	-	630,500	630,500
. autres	161,400	96,400	141,800	399,600
II. BESOINS	2,542,100	815,500	9,360,000	12,717,600
Norme de consommation (kg/hbt/an) .	-	-	-	-
Consommation humaine totale	2,350,100	730,500	8,967,800	12,048,400
Stocks finaux	192,000	85,000	392,200	669,200
. Paysans	6,800	-	222,900	229,700
. Autres	185,200	85,000	169,300	439,500
III. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT	(1,426,200)	(703,300)	26,900	(2,102,600)
IV. SOLDE IMPORT/EXPORT(1)	1,397,300	806,700	114,300	2,318,300
.importations commerciales prévues	1,378,100	782,000	134,800	2,294,900
. aides prévues	47,000	32,100	42,600	121,700
. exportations prévues	27,800	7,400	63,100	98,300
V. EXCEDENT/DEFICIT() NET	(28,900)	103,400	141,200	215,700
VI. DISPONIBLE APPARENT/HBT (kg)	40.9	15.0	154.7	210.6

Source: CILSS/AGRHYMET/Décembre 2004